



30/09/2020

Fonds d'Épargne Salariale

TESORUS MONETAIRE

RAPPORT ANNUEL

Sommaire

	Pages
Informations concernant les placements et la gestion	3
Politique d'investissement	5
Informations réglementaires	7
Comptes annuels	
Bilan Actif	14
Bilan Passif	15
Hors-Bilan	16
Comptes de Résultat	17
Annexes	
Règles et méthodes comptables	18
Evolution de l'Actif Net	21
Complément d'information	26
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	30
Inventaire	31
Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	32
Rapport annuel de l'OPC Maître	35

TESORUS MONETAIRE



Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 1-3 Place Valhubert – 75013 Paris

Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES – 6, place de la Pyramide – 92908 Paris – La Défense

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TESORUS MONETAIRE

Code AMF : 990000082659

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) soumis au droit français. Ce fonds d'épargne salariale est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : FCPE " Monétaire standard "

TESORUS MONETAIRE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : Le FCPE est nourricier de l'OPCVM GROUPAMA TRESORERIE. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître, à savoir chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion. La performance du FCPE pourra être inférieure à celle de son maître, compte tenu de ses propres frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le fonds ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le fonds verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

Le FCPE est composé jusqu'à 92,5% de son actif et en permanence des parts IC de l'OPCVM GROUPAMA TRESORERIE et, à titre accessoire, de liquidités.

Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée, entre autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entre autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

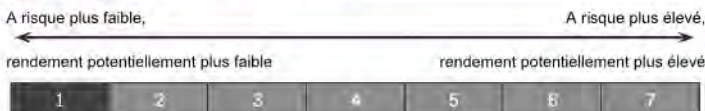
L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 0,5.

L'OPCVM pourra détenir indifféremment des titres de créances négociables, des obligations, des titrisations et ABCP émis en euro ou toute autre devise par des entités publiques ou privées. Le risque de change sera systématiquement couvert.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds d'épargne salariale a un niveau de risque de 1. Il est identique à celui de l'OPCVM maître.

Rappel du profil de risque de l'OPCVM maître.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 3 mois.

Durée de blocage (sauf cas de déblocage anticipés prévus par le Code du Travail) : 5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et le plan d'épargne retraite.

Fréquence de valorisation : chaque jour de bourse Euronext Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Modalités de rachat des parts : les demandes de rachats, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser, éventuellement par l'intermédiaire de l'entreprise, au plus tard la veille du jour de valorisation, au teneur de compte.

Elles sont exécutées au prix de rachat calculé conformément aux modalités prévues dans le règlement du FCPE. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Modalités de souscription des parts : Les demandes de souscription, sont à adresser, au plus tard la veille du jour de valorisation, au teneur de compte et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 mois.

Les dispositions en matière de souscriptions/rachats de l'OPCVM maître de votre FCPE sont expliquées dans la rubrique « Modalités de souscriptions et de rachats » de son prospectus.

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM maître non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Politique d'investissement

Tésorus monétaire est un fonds nourricier de Groupama Trésorerie.

Politique de gestion

Ce qui a marqué les marchés au cours de l'année écoulée, c'est l'épidémie de Covid-19. Elle démarre en Chine : l'activité économique y ralentit avec les fermetures d'usines et mesures de confinement. Le pétrole entame sa baisse. L'inquiétude grandit quand l'épidémie touche l'Europe en se propageant à l'Italie. La correction est brutale, notamment sur les actifs risqués. L'inquiétude devient panique lorsque le coronavirus touche toute l'Europe, et au-delà. Très vite le confinement y est déclaré dans un grand nombre de pays, portant un coup fort à l'activité économique. Face à la situation, les banques centrales n'ont pas tardé à réagir. La Réserve Fédérale a annoncé des mesures quasi illimitées pour lutter contre la crise et a abaissé ses taux directeurs de 1 point, le 15 Mars. La Banque centrale européenne de son côté, malgré quelques erreurs dans sa communication, a apaisé les marchés avec près d'un milliards d'euros d'achats d'actifs prévus cette année au sein de son programme « Pandemic Emergency Purchase Programme » (PEPP) et semble disposée à faire sauter les limites qu'elle s'était elle-même imposé sur les quantités d'actifs qu'elle peut acheter d'un même pays. Elle lance une LTRO et revoit de façon très favorable les conditions de la TLTRO. Les spreads des émetteurs s'écartent fortement, sur toute la courbe. Sur le monétaire, les spreads des bancaires A-1 à 1 an se sont écartés de 10 à 18bps selon les cas, en quelques jours. Le marché CT des corporates est quasiment fermé, les investisseurs préférant conserver leur cash.

Grâce aux mesures des banques centrales, le marché se normalise, et les spreads entament un mouvement de resserrement. La TLTRO de juin, dont le montant net est de 750 mds €, conforte la liquidité du marché. Les banques ont beaucoup moins d'intérêt à venir sur le marché monétaire et ajustent leurs spreads en conséquence. Les corporates suivent un chemin identique : après être venues massivement sur le marché monétaire lors de sa réouverture en avril, elles se font moins présentes à partir de l'été. Là aussi, les spreads et les volumes baissent. A l'automne, la reprise de l'épidémie ne vient pas contrarier la bonne tenue du marché : les primes d'émission continuent leur mouvement de resserrement. Le marché bénéficie d'une liquidité abondante et le soutien des banques centrales passe avant toute autre considération dans l'esprit de nombreux investisseurs. En un an, les financières A-1 ont vu les niveaux d'émission à 1 an baisser de seulement 3bps, et de 23bps par rapport à fin mars, au plus fort de la crise. Le mouvement est identique sur les financières A-2 à 1 an : -5 bps depuis septembre 2019, mais -31bps depuis fin mars.

Au début de l'année, nous avons choisi nous positionner majoritairement sur la période 9-12 mois qui était la plus rémunératrice, tout en gardant une politique active de "carry-roll down". Nous avons dû revoir ce positionnement au moment de la crise du covid, pour nous consacrer uniquement à la partie très courte de la courbe. A partir de mai, et de la normalisation du marché, nous avons progressivement allongé notre horizon d'investissement, pour privilégier à partir de juin à nouveau la zone 9-12 mois. Nous sommes également revenus sur la partie crédit, via les obligations, notamment à plus d'un an, car elles présentent dans un certain nombre de cas un rendement supérieur à leur équivalent en titres du marché monétaire. Nous entendons poursuivre ce positionnement dans les prochains mois.

L'Eonia est resté stable au cours de l'année autour de -0.46%. L'Euribor s'affiche lui à -0.498% au 30/09/20, soit une baisse de 7.6bps, ce qui semble suggérer que le marché anticipe une baisse de taux de la BCE.

La valorisation de Tésorus Monétaire A est passée de 17,619 EUR au 30/09/19 à 17,543 EUR au 30/09/20.

La performance annualisée de Tésorus Monétaire s'établit à 0.43% contre 0.46% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA TRESORERIE IC	3 062 471,90	6 783 750,49

Changements intéressant l'OPC

22 novembre 2019

- Mise à jour des frais courants du DIC1 à fin septembre 2019 ;
- Mise à jour du règlement du FCPE avec son fonds maître, le Fcp Groupama Tresorerie : Précision dans la stratégie d'investissement sur les obligations à taux fixe éligibles.

24 février 2020

- Changement de dépositaire qui passe d'ORANGE BANK à CACEIS BANK ;
- Mise à jour du barème des commissions de mouvement perçues par le dépositaire ;
- Mise à jour des performances à fin décembre 2019.

Frais de gestion

Votre OPC est nourricier de **GROUPAMA TRESORERIE**. Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **0,22%** de l'actif net.

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **0,07% TTC** (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.

- une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.

La clé de répartition de la commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Traitement des actifs non liquides

Chaque FIA présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque du FIA.

Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global du FIA ainsi que la typologie du FIA considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : Néant.

Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des FIA.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net du FIA pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque FIA, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque FIA géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque FIA au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque du FIA est également reporté dans le présent document partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

Néant.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2019, 105.3 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 24% d'OPCVM et 59% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
- Opérations
- Middle-Office
- Juridique
- Marketing
- Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle fait l'objet d'une vraie flexibilité et résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, la composition de ce Comité a évolué ; il est désormais constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Christian Ferry, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2019 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2018 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2019.

Masse salariale 2019	25 967 991 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2018</i>	<i>5 923 288 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2015 et versé en 2019 (3è tiers)</i>	<i>154 636 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2016 et versé en 2019 (2è tiers)</i>	<i>236 431 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2019 (1^{er} tiers)</i>	<i>210 087 euros</i>

La Masse Salariale 2019 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 96 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2019 de l'ensemble du personnel Identifié	14 327 392 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (54 collaborateurs)</i>	<i>7 762 454 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>6 564 938 euros</i>

• AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS
e-mail : <http://www.groupama-am.fr>

TESORUS MONETAIRE

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/09/2020

Portefeuille : 200330 TESORUS MONETAIRE

	30/09/2020	30/09/2019
INSTRUMENTS FINANCIERS	21 552 378,10	25 336 839,13
OPC MAÎTRE	21 552 378,10	25 336 839,13
Instrument financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
CRÉANCES	4 674,35	4 098,12
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 674,35	4 098,12
COMPTES FINANCIERS	1 898 263,73	2 222 576,19
Liquidités	1 898 263,73	2 222 576,19
TOTAL DE L'ACTIF	23 455 316,18	27 563 513,44

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/09/2020

Portefeuille : 200330 TESORUS MONETAIRE

	30/09/2020	30/09/2019
CAPITAUX PROPRES	-	-
Capital	23 433 194,85	27 499 126,10
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	46 944,21	79 614,45
Résultat de l'exercice (a,b)	-44 103,34	-41 675,71
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	23 436 035,72	27 537 064,84
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
DETTES	19 280,46	26 448,60
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 280,46	26 448,60
COMPTES FINANCIERS	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	23 455 316,18	27 563 513,44

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des comptes versés au titre de l'exercice

Hors Bilan

Hors-bilan au 30/09/2020

Portefeuille : 200330 TESORUS MONETAIRE

	30/09/2020	30/09/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

Compte de résultat au 30/09/2020

Portefeuille : 200330 TESORUS MONETAIRE

	30/09/2020	30/09/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	156,26	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (1)	156,26	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	9 489,25	81,14
Autres charges financières	-	-
TOTAL (2)	9 489,25	81,14
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-9 332,99	-81,14
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	37 634,81	41 690,06
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-46 967,80	-41 771,20
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	2 864,46	95,49
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-44 103,34	-41 675,71

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et actions d'OPC sont évalués sur la valorisation en J-1.

Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :

Méthode des coupons encaissés.

Méthode de comptabilisation des frais :

Les opérations sont comptabilisées en frais exclus.

Méthode de calcul des frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Information clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 0,65% TTC pris en charge par le fonds
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 0,30% TTC pris en charge par le fonds*
Commission de mouvement Perçue par Groupama Banque	Actif net	Néant
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Le montant des honoraires CAC sur l'exercice est de 1560 euros TTC.

Rappel des frais de fonctionnement du FCP maître GROUPAMA TRESORERIE

Parts I C et I D

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (CAC, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net Déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum 0,30 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum
Commission de mouvement perçue par CACEIS Bank ce	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63,38 € TTC
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03 % Futures et options : max 1 € par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant.

Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent à l'OPC.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts TESORUS MONETAIRE	Capitalisation	Capitalisation

Evolution de l'actif net

Evolution de l'actif net au 30/09/2020

Portefeuille : 200330 TESORUS MONETAIRE

	30/09/2020	30/09/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	27 537 064,84	27 675 327,03
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	6 043 485,40	6 269 256,39
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-10 034 324,82	-6 318 211,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	51 469,92	79 940,77
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-39,46	-67,52
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-114 652,36	-127 409,17
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	132 024,07	246 676,43
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-246 676,43	-374 085,60
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-46 967,80	-41 771,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
ACTIF NET DATE D'ARRETE OU EN FIN D'EXERCICE	23 436 035,72	27 537 064,84

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

Ventilation des souscriptions / rachats

Souscriptions rachats au 30/09/2020

Portefeuille : 200330 TESORUS MONETAIRE

	30/09/2020	30/09/2019
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	6 043 485,40	6 269 256,39
Versements de la réserve spéciale de participation	387 340,69	1 150 643,78
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	-
Versement de l'intéressement	1 068 608,85	1 387 300,17
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	876 030,53	1 122 178,78
Abondements de l'entreprise	1 566 593,91	1 850 206,81
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	2 144 911,42	758 926,85
Transferts provenant d'un CET	-	-
Transferts provenant de jours de congés non pris	-	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>2 382,12</i>	<i>7 356,47</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	10 034 324,82	6 318 211,46
Rachats	3 610 737,21	3 975 926,83
Transferts à destination d'un autre OPC	6 423 587,61	2 342 284,63

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes

TESORUS MONETAIRE

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

Ventilation par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

Ventilation par devise de cotation

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Ventilation par nature des postes créances et dettes

	Nature de débit/crédit	30/09/2020
Créances		
	Souscriptions à recevoir	4 674,35
Total des créances		4 674,35
Dettes		
	Rachats à payer	16 391,29
	Frais de gestion fixe	2 889,17
Total des dettes		19 280,46
Total dettes et créances		-14 606,11

Complément d'information

CAPITAUX PROPRES

Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	343 886,3869	6 043 485,40
Parts rachetées durant l'exercice	-570 878,5340	-10 034 324,82
Solde net des souscriptions/rachats	-226 992,1471	-3 990 839,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 335 913,9502	

Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Montant des commissions de souscription acquises	-
Montant des commissions de rachat acquises	-

FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	30/09/2020
Frais de gestion fixes	37 634,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

TESORUS MONETAIRE

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/09/2020
- Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	- -
- Autres engagements reçus	-
- Autres engagements donnés	-

AUTRES INFORMATIONS

Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2020
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2020
Actions			-
Obligations			-
TCN			21 552 378,10
OPC	FR0000989626	GROUPAMA TRESORERIE I	21 552 378,10
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			21 552 378,10

TESORUS MONETAIRE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-44 103,34	-41 675,71
Total	-44 103,34	-41 675,71

	30/09/2020	30/09/2019
Parts TESORUS MONETAIRE		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-44 103,34	-41 675,71
Total	-44 103,34	-41 675,71

TESSORUS MONETAIRE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	46 944,21	79 614,45
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	46 944,21	79 614,45

	30/09/2020	30/09/2019
Parts TESSORUS MONETAIRE		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	46 944,21	79 614,45
Total	46 944,21	79 614,45

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
Actif net en EUR	29 501 072,95	28 043 023,15	27 675 327,03	27 537 064,84	23 436 035,72
Nombre de titres	1 657 486,3125	1 579 733,9605	1 565 671,8626	1 562 906,0973	1 335 913,9502
Valeur liquidative unitaire	17,790	17,750	17,670	17,619	17,543
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,04	0,04	0,02	0,05	0,03
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02	-0,03

Inventaire des instruments financiers au 30/09/2020

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA TRESORERIE I	EUR	537,3756	21 552 378,10	91,96
TOTAL FRANCE			21 552 378,10	91,96
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			21 552 378,10	91,96
TOTAL Organismes de placement collectif			21 552 378,10	91,96
TOTAL portefeuille Titres			21 552 378,10	91,96
Créances			4 674,35	0,02
Dettes			-19 280,46	-0,08
Comptes financiers			1 898 263,73	8,10
Actif net			23 436 035,72	100,00

Parts TESORUS MONETAIRE	EUR	1 335 913,9502	17,543
--------------------------------	------------	-----------------------	---------------

TESORUS MONETAIRE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2020

Aux porteurs de parts du FCPE TESORUS MONETAIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons **effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TESORUS MONETAIRE** constitué sous forme de fonds commun de placement **relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.** Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de **l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.**

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué **notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.** Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels** » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce **qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes**, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

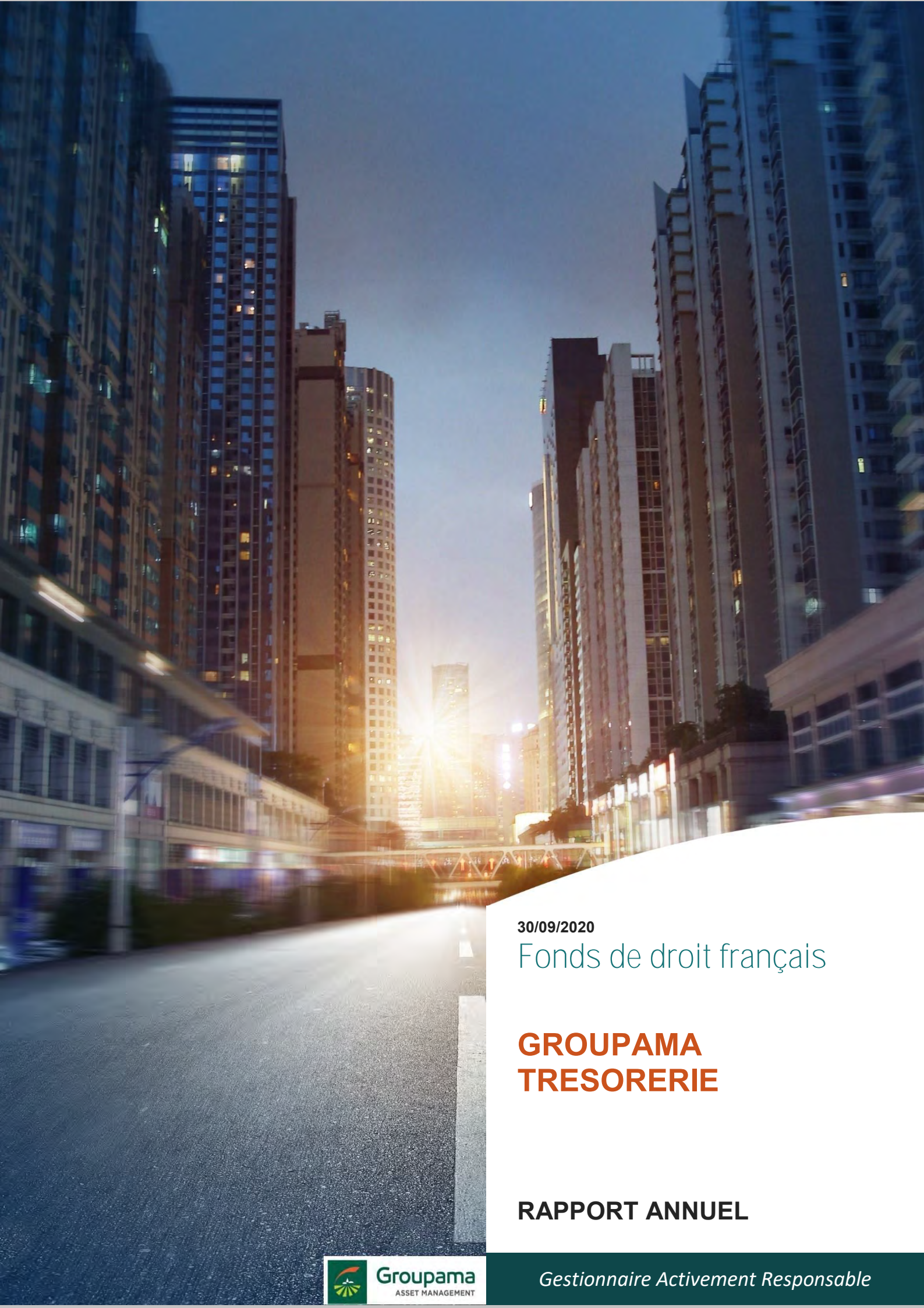
Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE



30/09/2020

Fonds de droit français

**GROUPAMA
TRESORERIE**

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1 . Caractéristiques de l'OPC	3
2 . Changements intéressant l'OPC	4
3 . Rapport de gestion	5
4 . Informations réglementaires	9
5 . Certification du Commissaire aux Comptes	14
6 . Comptes de l'exercice	19
7 . Annexe(s)	46
Caractéristiques de l'OPC (suite)	47
Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte	52

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA TRESORERIE

Part P, C - Code ISIN : FR0013065299

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 0,5.

L'OPCVM pourra détenir indifféremment des titres de créances négociables, des obligations, des titrisations et ABCP émis en euro ou toute autre devise par des entités publiques ou privées. Le risque de change sera systématiquement couvert.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

2 . CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

22 novembre 2019

- Mise à jour des frais courants du DICl à fin septembre 2019.
- Précision dans la stratégie d'investissement sur les obligations à taux fixe éligibles.

24 Février 2020

- Suppression d'ORANGE BANK en tant que co-centralisateur des ordres ;
- Mise à jour du barème des commissions de mouvement perçues par le dépositaire ;
- Mise à jour du règlement du FCP avec les mentions MMF ;
- Mise à jour des performances à fin décembre 2019.

3 . RAPPORT DE GESTION

Ce qui a marqué les marchés au cours de l'année écoulée, c'est l'épidémie de Covid-19. Elle démarre en Chine : l'activité économique y ralentit avec les fermetures d'usines et mesures de confinement. Le pétrole entame sa baisse. L'inquiétude grandit quand l'épidémie touche l'Europe en se propageant à l'Italie. La correction est brutale, notamment sur les actifs risqués. L'inquiétude devient panique lorsque le coronavirus touche toute l'Europe, et au-delà. Très vite le confinement y est déclaré dans un grand nombre de pays, portant un coup fort à l'activité économique. Face à la situation, les banques centrales n'ont pas tardé à réagir. La Réserve Fédérale a annoncé des mesures quasi illimitées pour lutter contre la crise et a abaissé ses taux directeurs de 1 point, le 15 Mars. La Banque centrale européenne de son côté, malgré quelques erreurs dans sa communication, a apaisé les marchés avec près d'un milliards d'euros d'achats d'actifs prévus cette année au sein de son programme « Pandemic Emergency Purchase Programme » (PEPP) et semble disposée à faire sauter les limites qu'elle s'était elle-même imposé sur les quantités d'actifs qu'elle peut acheter d'un même pays. Elle lance une LTRO et revoit de façon très favorable les conditions de la TLTRO. Les spreads des émetteurs s'écartent fortement, sur toute la courbe. Sur le monétaire, les spreads des bancaires A-1 à 1 an se sont écartés de 10 à 18bps selon les cas, en quelques jours. Le marché CT des corporates est quasiment fermé, les investisseurs préférant conserver leur cash. Grâce aux mesures des banques centrales, le marché se normalise, et les spreads entament un mouvement de resserrement. La TLTRO de juin, dont le montant net est de 750 mds €, conforte la liquidité du marché. Les banques ont beaucoup moins d'intérêt à venir sur le marché monétaire et ajustent leurs spreads en conséquence. Les corporates suivent un chemin identique : après être venues massivement sur le marché monétaire lors de sa réouverture en avril, elles se font moins présentes à partir de l'été. Là aussi, les spreads et les volumes baissent.

A l'automne, la reprise de l'épidémie ne vient pas contrarier la bonne tenue du marché : les primes d'émission continuent leur mouvement de resserrement. Le marché bénéficie d'une liquidité abondante et le soutien des banques centrales passe avant toute autre considération dans l'esprit de nombreux investisseurs. En un an, les financières A-1 ont vu les niveaux d'émission à 1 an baisser de seulement 3bps, et de 23bps par rapport à fin mars, au plus fort de la crise. Le mouvement est identique sur les financières A-2 à 1 an : -5 bps depuis septembre 2019, mais -31bps depuis fin mars.

Au début de l'année, nous avons choisi nous positionner majoritairement sur la période 9-12 mois qui était la plus rémunératrice, tout en gardant une politique active de "carry-roll down". Nous avons dû revoir ce positionnement au moment de la crise du covid, pour nous consacrer uniquement à la partie très courte de la courbe. A partir de mai, et de la normalisation du marché, nous avons progressivement allongé notre horizon d'investissement, pour privilégier à partir de juin à nouveau la zone 9-12 mois. Nous sommes également revenus sur la partie crédit, via les obligations, notamment à plus d'un an, car elles présentent dans un certain nombre de cas un rendement supérieur à leur équivalent en titres du marché monétaire. Nous entendons poursuivre ce positionnement dans les prochains mois.

L'Eonia est resté stable au cours de l'année autour de -0.46%. L'Euribor s'affiche lui à -0.498% au 30/09/20, soit une baisse de 7.6bps, ce qui semble suggérer que le marché anticipe une baisse de taux de la BCE.

La valorisation de Groupama Trésorerie IC est passée de 40.213,94 EUR au 30/09/19 à 40.106,73 EUR au 30/09/2020. La performance annualisée de Groupama Trésorerie IC s'établit à -0.27% contre -0.46% pour l'indice de référence.
La valorisation de Groupama Trésorerie ID est passée de 9 945,43 EUR au 30/09/19 à 9 919,03 EUR au 30/09/2020. La performance annualisée de Groupama Trésorerie ID s'établit à -0.27% contre -0.46% pour l'indice de référence.
La valorisation de Groupama Trésorerie M est passée de 1 036,24 EUR au 30/09/19 à 1 033,49 EUR au 30/09/2020. La performance annualisée de Groupama Trésorerie M s'établit à -0.27% contre -0.46% pour l'indice de référence.
La valorisation de Groupama Trésorerie P est passée de 99.452,23 EUR au 30/09/19 à 99.197,77 EUR au 30/09/2020. La performance annualisée de Groupama Trésorerie P s'établit à -0.26% contre -0.46% pour l'indice de référence.
La valorisation de Groupama Trésorerie R est passée de 499,32 EUR au 30/09/19 à 498,00 EUR au 30/09/2020. La performance annualisée de Groupama Trésorerie R s'établit à -0.26% contre -0.46% pour l'indice de référence.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPCVM.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA MONETAIRE IC	832 834 834,32	925 495 762,25
GROUPAMA ENTREPRISES IC	691 108 748,86	823 850 944,15
SAFRAN SA 150920 FIX 0.18	132 439 078,03	132 500 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 020920 FIX -0.54	120 012 601,32	120 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 260820 FIX -0.55	120 001 833,36	120 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 270820 FIX -0.55	120 001 833,36	120 000 000,00
BNP PARIBAS 270720 FIX -0.6	90 004 500,23	90 000 000,00
NATIXIS 290720 FIX -0.55	80 001 222,24	80 000 000,00
RWE AG 100920 FIX 0.19	69 966 027,61	70 000 000,00
SAFRAN SA 150321 FIX 0.095	122 441 517,17	

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions :
 - o Mises en pensions :
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **65 900 000,00**
 - o Change à terme :
 - o Future :
 - o Options :
 - o Swap : **65 900 000,00**

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE CREDIT AGRICOLE CIB NATIXIS

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (**) Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces Total	

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (***) . Autres revenus Total des revenus . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais Total des frais	

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4 . INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

• COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

• INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

• FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

• POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

• INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 421 891 182,96 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

• COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

• METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- **INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%**

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur la part distribuant sont soumis à abattement de 40%.

- **REMUNERATIONS**

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2019, 105.3 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 24% d'OPCVM et 59% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Middle-Office
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

I.2. Composition de la rémunération

I.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle fait l'objet d'une vraie flexibilité et résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors comportent une part quantitative moindre)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement de la part du personnel concerné.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants-droit en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, la composition de ce Comité a évolué ; il est désormais constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

Christian Ferry, Président
Muriel Faure
Cyril Roux
Pierrette Lévêque

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori.

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2019 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2018 ont été clôturées. Trois recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2019.

Masse salariale 2019	25 967 991 euros
<i>Dont rémunérations variables versées au titre de la performance 2018</i>	<i>5 923 288 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2015 et versé en 2019 (3^e tiers)</i>	<i>154 636 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2016 et versé en 2019 (2^e tiers)</i>	<i>236 431 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2017 et versé en 2019 (1^{er} tiers)</i>	<i>210 087 euros</i>

La Masse Salariale 2019 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 96 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2019 de l'ensemble du personnel Identifié	14 327 392 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (54 collaborateurs)</i>	<i>7 762 454 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>6 564 938 euros</i>

• AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

5 . CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2020

GROUPAMA TRESORERIE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25, rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, **nous avons effectué l'audit** des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GROUPAMA TRESORERIE **relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.** Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, **réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice** écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 02/10/2019 à la date **d'émission de notre rapport**, et notamment nous **n'avons pas** fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



GROUPAMA TRÉSORERIE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives **retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte **de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble**, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. **Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.**

Vérifications spécifiques

Nous avons également **procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France**, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la **société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle** conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble **ne comportent pas d'anomalies significatives**. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, **définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés** pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est **plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude** peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du **contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne** ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- **il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier** ;
- il apprécie **la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels** reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du **décali d'obtention de certaines informations complémentaires nécessaires à la** finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis en date de signature électronique.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

6 . COMPTES DE L'EXERCICE

• BILAN en EUR

ACTIF

	30/09/2020	30/09/2019
Immobilisations nettes		
Dépôts		
Instruments financiers	5 184 185 130,00	6 151 809 359,30
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	738 766 754,03	428 994 451,62
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	738 766 754,03	428 994 451,62
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances	4 023 520 093,54	5 074 991 277,95
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	2 799 369 412,03	3 644 138 283,14
Titres de créances négociables	2 736 373 026,32	3 433 411 711,28
Autres titres de créances	62 996 385,71	210 726 571,86
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	1 224 150 681,51	1 430 852 994,81
Organismes de placement collectif	421 891 182,96	647 823 629,73
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	421 891 182,96	647 823 629,73
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
	7 099,47	
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	7 099,47	
Autres instruments financiers		
Créances	25 591 760,96	1 192 859,70
Opérations de change à terme de devises		
Autres	25 591 760,96	1 192 859,70
Comptes financiers	500 496 736,74	393 437 413,23
Liquidités	500 496 736,74	393 437 413,23
Total de l'actif	5 710 273 627,70	6 546 439 632,23

PASSIF

	30/09/2020	30/09/2019
Capitaux propres		
Capital	5 709 138 908,57	6 511 755 038,13
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-6 697 709,14	-6 781 797,68
Résultat de l'exercice (a,b)	-6 212 514,48	-9 118 836,60
Total des capitaux propres *	5 696 228 684,95	6 495 854 403,85
* Montant représentatif de l'actif net		
Instruments financiers	2 353,70	10 171,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	2 353,70	10 171,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	2 353,70	10 171,00
Dettes	14 042 589,05	50 575 057,38
Opérations de change à terme de devises		
Autres	14 042 589,05	50 575 057,38
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
Total du passif	5 710 273 627,70	6 546 439 632,23

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

- **HORS-BILAN en EUR**

	30/09/2020	30/09/2019
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OIS/0.0/FIX/-0.539	10 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.472	5 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.495	3 900 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.486	18 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.466	10 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.472	9 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.484	10 000 000,00	
OIS/0.0/FIX/-0.363		5 000 000,00
OIS/0.0/FIX/-0.539		10 000 000,00
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

• **COMPTE DE RÉSULTAT en EUR**

	30/09/2020	30/09/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		9 460,27
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 354 473,96	1 214 204,96
Produits sur titres de créances	3 437 837,85	2 826 985,80
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme	9 201,79	10 208,21
Autres produits financiers		
Total (1)	5 801 513,60	4 060 859,24
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		40 656,32
Charges sur instruments financiers à terme	4 435,41	48 762,37
Charges sur dettes financières	2 597 442,92	1 950 666,72
Autres charges financières	5 006 771,28	6 250 716,59
Total (2)	7 608 649,61	8 290 802,00
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	-1 807 136,01	-4 229 942,76
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 837 129,38	4 423 480,77
Résultat net de l'exercice (l. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-5 644 265,39	-8 653 423,53
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-568 249,09	-465 413,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-6 212 514,48	-9 118 836,60

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

▮ Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger dont les ETF :

• Valeurs françaises et de la zone Europe et titres étrangers négociés en Bourse de Paris : Dernier cours du jour de valorisation.

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

• Les valeurs étrangères en devises sont converties en contrevaletur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

• Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publiés officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant du FIA ou de la société de gestion.

▮ Titres et actions d'OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

▮ Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (à court terme et à moyen terme, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont valorisés suivant les règles suivantes :

- sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
- en l'absence de prix de marché significatif, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant celui des émissions des titres équivalents majoré, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

▮ Opérations à terme fermes et conditionnelles

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

▮ Opérations de gré à gré

Les opérations conclues sur un marché de gré à gré, autorisé par la réglementation applicable aux OPC sont valorisés à leur valeur de marché.

► Opérations de cessions et d'acquisitions temporaires de titres

• Acquisitions temporaires de titres

Les titres reçus en pension ou les titres empruntés sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension ou titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts à recevoir.

• Cessions temporaires de titres

Les titres donnés en pension ou les titres prêtés sont inscrits en portefeuille et valorisés à leur valeur actuelle.

La dette représentative des titres donnés en pension comme celle des titres prêtés est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus. Au dénouement les intérêts reçus ou versés sont comptabilisés en revenus de créances.

• Garanties financières et appels de marges

Les garanties financières reçues sont évaluées au prix du marché (mark-to-market).

Les marges de variation quotidiennes sont calculées par différence entre l'évaluation au prix de marché des garanties constituées et l'évaluation au prix du marché des instruments collatéralisés.

De manière générale, les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration ou du directoire de la SICAV ou, pour un fonds commun, de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

► Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Pour les contrats à terme fermes au nominal x quantité x cours de compensation x (devise).

- Pour les contrats à terme conditionnels en équivalent sous-jacent.

- Pour les swaps :

► Swaps de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si TF/TV) ou à taux variable (si TV/TF) au prix du marché.

► Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

► Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

- Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Pour les frais courants effectivement facturés à l'OPC, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Parts IC, ID et P

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,30% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par Dépositaire CACEIS BANK	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63.38€ TTC**
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%

Part M

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,20% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par Dépositaire CACEIS BANK	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63.38€ TTC**
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%

Part N

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,60% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par Dépositaire CACEIS BANK	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63.38€ TTC**
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%

Part R

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 0,25% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par Dépositaire CACEIS BANK	Prélèvement sur chaque transaction	De 0 à 63.38€ TTC**
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot
Commission de surperformance	Actif net	Néant

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 10%

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus.

La contribution à l'AMF sera également prise en charge par l'OPCVM.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts GROUPAMA TRESORERIE IC	Capitalisation	Capitalisation
Parts GROUPAMA TRESORERIE ID	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts GROUPAMA TRESORERIE MC	Capitalisation	Capitalisation
Parts GROUPAMA TRESORERIE P	Capitalisation	Capitalisation
Parts GROUPAMA TRESORERIE R	Capitalisation	Capitalisation

• **ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET en EUR**

	30/09/2020	30/09/2019
Actif net en début d'exercice	6 495 854 403,85	5 532 559 045,16
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	26 490 540 356,70	24 435 612 000,09
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-27 277 410 169,92	-23 461 519 862,53
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	943 870,93	187 853,34
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 693 734,42	-6 343 561,49
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 376 334,34	4 026 187,19
Différence d'estimation exercice N	-790 719,92	585 614,42
Différence d'estimation exercice N-1	-585 614,42	3 440 572,77
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	14 557,54	-13 834,38
Différence d'estimation exercice N	723,16	-13 834,38
Différence d'estimation exercice N-1	13 834,38	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-5 644 265,39	-8 653 423,53
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
Actif net en fin d'exercice	5 696 228 684,95	6 495 854 403,85

● VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	237 950 257,82	4,18
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	500 816 496,21	8,79
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	738 766 754,03	12,97
Titres de créances		
Bons du Trésor	80 066 928,76	1,41
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	744 656 856,62	13,08
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	1 881 580 679,02	33,03
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	30 068 561,92	0,52
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	49 996 549,18	0,88
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Non Européens	12 999 836,53	0,22
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	1 224 150 681,51	21,49
TOTAL Titres de créances	4 023 520 093,54	70,63
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers		
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Taux	65 900 000,00	1,16
TOTAL Opérations de couverture	65 900 000,00	1,16
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations		

● VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	237 950 257,82	4,18			500 816 496,21	8,79		
Titres de créances	3 828 514 953,39	67,21	164 936 578,23	2,90	30 068 561,92	0,53		
Opérations temporaires sur titres							500 496 736,74	8,79
Comptes financiers								
Passif								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture	65 900 000,00	1,16						
Autres opérations								

● **VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (*)**

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	149 151 132,76	2,62	213 594 904,92	3,75	376 020 716,35	6,60				
Titres de créances	1 224 282 284,46	21,49	2 769 169 247,16	48,61	30 068 561,92	0,53				
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	500 496 736,74	8,79								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture	19 000 000,00	0,33	46 900 000,00	0,82						
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

● **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)**

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

• **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

	Nature de débit/crédit	30/09/2020
Créances		
	Souscriptions à recevoir	25 591 749,85
	Coupons et dividendes en espèces	11,11
Total des créances		25 591 760,96
Dettes		
	Achats à règlement différé	13 547 079,75
	Rachats à payer	139 333,76
	Frais de gestion fixe	356 175,54
Total des dettes		14 042 589,05
Total dettes et créances		11 549 171,91

• **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

	En parts	En montant
Part IC		
Parts souscrites durant l'exercice	427 822,42690	17 174 789 144,09
Parts rachetées durant l'exercice	-430 875,39590	-17 298 559 807,39
Solde net des souscriptions/rachats	-3 052,96900	-123 770 663,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	96 883,49820	
Part ID		
Parts souscrites durant l'exercice	56 226,4447	558 056 241,41
Parts rachetées durant l'exercice	-52 125,3353	-517 392 515,58
Solde net des souscriptions/rachats	4 101,1094	40 663 725,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 877,1840	
Part MC		
Parts souscrites durant l'exercice	186 549,9360	192 934 769,41
Parts rachetées durant l'exercice	-119 518,0350	-123 602 730,26
Solde net des souscriptions/rachats	67 031,9010	69 332 039,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	145 734,6720	
Part P		
Parts souscrites durant l'exercice	85 812,530	8 519 930 139,77
Parts rachetées durant l'exercice	-93 603,915	-9 295 808 731,90
Solde net des souscriptions/rachats	-7 791,385	-775 878 592,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 603,538	
Part R		
Parts souscrites durant l'exercice	89 966,908	44 830 062,02
Parts rachetées durant l'exercice	-84 381,951	-42 046 384,79
Solde net des souscriptions/rachats	5 584,957	2 783 677,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	28 377,000	

● **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

	En montant
Part IC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part ID Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part MC Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part P Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part R Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

• **FRAIS DE GESTION**

	30/09/2020
Parts IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	2 777 775,63 0,08
Parts ID Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	1 17 022,88 0,08
Parts MC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	87 208,71 0,08
Parts P Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	839 430,87 0,07
Parts R Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	15 691,29 0,08

• **ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

• **VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	30/09/2020
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

• **VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DÉPÔTS DE GARANTIE**

	30/09/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

• **INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS, ÉMIS ET/OU GÉRÉS PAR LE GROUPE**

	Code ISIN	Libellé	30/09/2020
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			421 891 182,96
	FR0010213355	GROUPAMA ENTREPRISES IC	190 931 529,04
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	230 959 653,92
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			421 891 182,96

• **TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-6 212 514,48	-9 118 836,60
Total	-6 212 514,48	-9 118 836,60

	30/09/2020	30/09/2019
Parts IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-4 333 146,35	-5 769 868,04
Total	-4 333 146,35	-5 769 868,04

	30/09/2020	30/09/2019
Parts ID		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-219 865,46	-225 264,98
Total	-219 865,46	-225 264,98

	30/09/2020	30/09/2019
Parts MC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-167 958,57	-117 090,88
Total	-167 958,57	-117 090,88

	30/09/2020	30/09/2019
Parts P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 475 784,38	-2 993 319,08
Total	-1 475 784,38	-2 993 319,08

	30/09/2020	30/09/2019
Parts R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-15 759,72	-13 293,62
Total	-15 759,72	-13 293,62

● **TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	30/09/2020	30/09/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-6 697 709,14	-6 781 797,68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-6 697 709,14	-6 781 797,68

	30/09/2020	30/09/2019
Parts IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 568 829,95	-4 198 129,40
Total	-4 568 829,95	-4 198 129,40

	30/09/2020	30/09/2019
Parts ID		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-231 835,05	-163 901,58
Total	-231 835,05	-163 901,58

	30/09/2020	30/09/2019
Parts MC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-177 103,09	-85 194,20
Total	-177 103,09	-85 194,20

	30/09/2020	30/09/2019
Parts P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 703 324,33	-2 326 476,47
Total	-1 703 324,33	-2 326 476,47

	30/09/2020	30/09/2019
Parts R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-16 616,72	-8 096,03
Total	-16 616,72	-8 096,03



• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
Actif net Global en EUR	6 272 233 390,38	7 191 647 675,89	5 532 559 045,16	6 495 854 403,85	5 696 228 684,95
GROUPAMA TRESORERIE IC					
Actif net	5 977 207 798,01	4 676 165 198,79	3 811 454 610,51	4 018 793 837,43	3 885 680 737,15
Nombre de titres	147 782,37570	115 746,23490	94 609,94180	99 936,46720	96 883,49820
Valeur liquidative unitaire	40 446,01	40 400,14	40 285,98	40 213,49	40 106,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-42,27	-27,77	-54,28	-42,00	-47,15
Capitalisation unitaire sur résultat	58,18	-10,68	-41,61	-57,73	-44,72
GROUPAMA TRESORERIE ID					
Actif net	171 565 051,49	95 947 252,43	279 300 914,76	156 899 913,30	197 162 438,16
Nombre de titres	17 140,1000	9 602,7926	28 032,7926	15 776,0746	19 877,1840
Valeur liquidative unitaire	10 009,57	9 991,59	9 963,36	9 945,43	9 919,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-11,14	-6,87	-13,42	-10,38	-11,66
Distribution unitaire sur résultat	11,51				
Crédit d'impôt unitaire					(*)
Capitalisation unitaire sur résultat		-2,65	-10,29	-14,27	-11,06
GROUPAMA TRESORERIE MC					
Actif net	123 460 540,88	146 529 537,41	74 948 226,96	81 555 096,62	150 615 456,63
Nombre de titres	118 462,0470	140 751,4460	72 196,8150	78 702,7710	145 734,6720
Valeur liquidative unitaire	1 042,19	1 041,05	1 038,10	1 036,24	1 033,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,08	-0,71	-1,39	-1,08	-1,21
Capitalisation unitaire sur résultat	1,43	-0,23	-1,07	-1,48	-1,15

	30/09/2016	29/09/2017	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020
GROUPAMA TRESORERIE P					
Actif net		2 273 005 687,26	1 366 855 292,93	2 227 224 972,49	1 448 638 387,23
Nombre de titres		22 753,865	13 720,362	22 394,923	14 603,538
Valeur liquidative unitaire		99 895,36	99 622,39	99 452,23	99 197,77
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-52,24	-134,24	-103,88	-116,63
Capitalisation unitaire sur résultat		-20,29	-93,58	-133,66	-101,05
GROUPAMA TRESORERIE R					
Actif net				11 380 584,01	14 131 665,78
Nombre de titres				22 792,043	28 377,000
Valeur liquidative unitaire				499,32	498,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-0,35	-0,58
Capitalisation unitaire sur résultat				-0,58	-0,55

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

• **INVENTAIRE en EUR**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BK E3R+0.5% 07-12-20	EUR	26 600 000	26 604 063,89	0,47
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 0.25% 16-10-20	EUR	13 700 000	13 735 218,73	0,25
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG E3R+0.65% 16-09-21	EUR	4 800 000	4 807 725,87	0,08
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG E3R+0.8% 15-02-21	EUR	5 000 000	5 010 474,44	0,09
VOLKSWAGEN LEASING 0.25% 05-10-20	EUR	40 000 000	40 102 033,88	0,70
TOTAL ALLEMAGNE			90 259 516,81	1,59
CANADA				
DAIMLER CANADA FINANCE E3R+0.7% 11-09-22	EUR	30 000 000	30 134 977,50	0,53
TOTAL CANADA			30 134 977,50	0,53
ESPAGNE				
NT CONS 1.5% 12-11-20 EMTN	EUR	25 300 000	25 692 724,43	0,45
NT CONS FIN E3R+0.6% 25-02-22	EUR	26 000 000	26 125 008,00	0,46
TOTAL ESPAGNE			51 817 732,43	0,91
ETATS-UNIS				
BK AMERICA E3R+0.8% 07-02-22	EUR	59 257 000	59 422 001,12	1,04
G E3R+1.0% 27-07-21 EMTN	EUR	15 000 000	15 125 664,58	0,27
GOLD SACH GR E3R+0.63% 09-09-22	EUR	13 500 000	13 544 514,75	0,24
JPM 2.625% 04/23/2021	EUR	10 000 000	10 285 068,49	0,18
JPMORGAN CHASE & CO 2.75% 24/08/2022	EUR	10 000 000	10 567 776,71	0,18
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE E3R+0.4% 21-05-21	EUR	20 000 000	20 053 900,00	0,35
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE E3R+0.7% 27-01-22	EUR	7 000 000	7 015 126,81	0,12
W E3R+0.62% 26-04-21 EMTN	EUR	11 650 000	11 687 589,05	0,21
WELL FAR 1.125% 29-10-21 EMTN	EUR	19 000 000	19 473 548,53	0,34
WFC 0 01/31/22	EUR	24 500 000	24 579 408,58	0,43
TOTAL ETATS-UNIS			191 754 598,62	3,36
FRANCE				
BFCM 0.1 02/08/21	EUR	5 000 000	5 011 760,38	0,09
FRANCE TELECOM 3% 15/06/22	EUR	3 900 000	4 150 475,63	0,07
SG E3R+0.65% 06-09-21 EMTN	EUR	29 800 000	29 955 514,61	0,53
ST GOBAIN 3.625% 15/06/2021	EUR	5 000 000	5 189 308,56	0,09
TOTAL FRANCE			44 307 059,18	0,78
ITALIE				
ISPIM 2 06/18/21	EUR	10 000 000	10 214 836,30	0,18
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE E3R+0.0% 30-10-20	EUR	33 000 000	33 014 439,33	0,58
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE E3R+0.45% 23-10-21	EUR	40 000 000	40 005 213,33	0,70
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE E3R+0.45% 31-01-22	EUR	40 000 000	40 000 000,00	0,70
UNICREDIT SPA 3.25% 01/21	EUR	28 000 000	28 933 028,09	0,51
TOTAL ITALIE			152 167 517,05	2,67
LUXEMBOURG				
INTE BANK LUXEMBOURG E3R+0.75% 26-09-21	EUR	18 000 000	18 022 127,00	0,31
TOTAL LUXEMBOURG			18 022 127,00	0,31

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
BMW FIN E3R+0.6% 24-06-22 EMTN	EUR	35 000 000	35 152 786,67	0,62
DAIMLER INTL FINANCE BV 0.25% 09-08-21	EUR	25 000 000	25 113 404,11	0,44
ING BANK NV ZCP 08-04-22	EUR	5 000 000	5 015 150,00	0,09
ING GROEP NV 0.75% 09-03-22	EUR	18 000 000	18 289 841,92	0,32
LEASEPLAN CORPORATION NV E3R+0.52% 04-11-20	EUR	10 000 000	10 002 652,50	0,18
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 0.5% 30-03-21	EUR	6 000 000	6 032 553,29	0,10
TOTAL PAYS-BAS			99 606 388,49	1,75
ROYAUME-UNI				
CRED SUIS SA AG LONDON BRANCH E3R+0.95% 18-05-22	EUR	22 200 000	22 502 896,80	0,40
VOD I 1/4 08/25/21	EUR	10 000 000	10 143 528,77	0,18
TOTAL ROYAUME-UNI			32 646 425,57	0,58
SUEDE				
VOLVO TREASURY AB E3R+0.52% 08-02-21	EUR	4 700 000	4 702 656,28	0,08
VOLVO TREASURY AB E3R+0.65% 01-11-21	EUR	20 000 000	20 041 990,00	0,35
VOLVO TREASURY AB E3R+0.65% 13-09-21	EUR	3 300 000	3 305 765,10	0,06
TOTAL SUEDE			28 050 411,38	0,49
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			738 766 754,03	12,97
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			738 766 754,03	12,97
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
UNICREDIT BANK AG 050821 FIX -0.24	EUR	30 000 000	30 093 945,34	0,53
TOTAL ALLEMAGNE			30 093 945,34	0,53
BELGIQUE				
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 091220 FIX 0	EUR	25 000 000	24 992 527,20	0,44
TOTAL BELGIQUE			24 992 527,20	0,44
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 050721 FIX	EUR	30 000 000	30 098 982,47	0,52
TOTAL DANEMARK			30 098 982,47	0,52
ESPAGNE				
ENDESA SA 011220 FIX -0.11	EUR	25 000 000	25 004 021,98	0,44
ENDESA SA 051020 FIX 0.11	EUR	20 000 000	20 000 420,56	0,35
ENDESA SA 081020 FIX -0.12	EUR	33 500 000	33 500 947,56	0,59
TOTAL ESPAGNE			78 505 390,10	1,38
FRANCE				
BANQUE PALATINE 101220 FIX -0.21	EUR	15 000 000	15 014 323,73	0,26
BANQUE PALATINE 230921 OIS 0.065	EUR	30 000 000	29 997 305,93	0,53
BANQUE PALATINE 231120 FIX -0.14	EUR	27 000 000	27 020 183,16	0,48
BANQUE PALATINE 261020 FIX -0.33	EUR	30 000 000	30 011 335,30	0,53
BANQUE PALATINE 301020 OIS 0.195	EUR	30 000 000	29 933 625,36	0,52
BFCM (BANQUE F 120822 E3R 0.3	EUR	30 000 000	30 068 561,92	0,52
BFCM (BANQUE F 130821 OIS 0.1	EUR	30 000 000	29 984 982,32	0,52
BFCM (BANQUE FED 130121 FIX -0.26	EUR	30 000 000	30 042 003,87	0,52
BFCM (BANQUE FED 130721 FIX -0.33	EUR	30 000 000	30 100 435,13	0,53
BFCM (BANQUE FED 181120 FIX -0.14	EUR	25 000 000	25 016 603,62	0,44

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BFCM (BANQUE FED 290621 FIX -0.29	EUR	30 000 000	30 096 582,89	0,53
BFCM (BANQUE FEDE 040121 FIX -0.265	EUR	30 000 000	30 038 198,34	0,52
BFCM (BANQUE FEDE 110121 FIX -0.165	EUR	30 000 000	30 041 327,55	0,53
BFCM (BANQUE FEDE 261120 FIX -0.155	EUR	30 000 000	30 023 359,47	0,52
BPCE 050821 FIX -0.4	EUR	30 000 000	30 107 404,07	0,53
BPCE 180621 FIX -0.23	EUR	30 000 000	30 094 643,82	0,53
BPCE 181120 FIX -0.13	EUR	25 000 000	25 016 713,35	0,44
BPCE 200821 FIX -0.41	EUR	30 000 000	30 111 375,45	0,53
BPCE 261120 FIX -0.16	EUR	30 000 000	30 023 442,81	0,53
BPCE 270821 FIX -0.41	EUR	30 000 000	30 114 237,63	0,53
CA CONSUMER FINANCE 250221 FIX -0.29	EUR	30 000 000	30 056 098,07	0,53
CA CONSUMER FINANCE 280121 FIX -0.25	EUR	30 000 000	30 045 079,47	0,53
CAISSE REG. DE C 220121 FIX -0.26	EUR	20 000 000	20 028 690,78	0,35
CAISSE REGIONALE 140121 FIX -0.26	EUR	20 000 000	20 026 882,80	0,35
CAISSE REGIONALE 190221 FIX -0.29	EUR	20 000 000	20 036 109,15	0,35
CRCAM ALPES PROVENCE 090221 FIX -0.27	EUR	20 000 000	20 033 799,70	0,36
CRCAM ALPES PROVENCE 140121 FIX -0.26	EUR	25 000 000	25 033 603,50	0,44
CRCAM FINISTERE 061120 OIS 0.18	EUR	25 000 000	24 943 195,40	0,44
CRCAM PYRENEES GASCOGNE 020921 FIX -0.41	EUR	20 000 000	20 079 414,53	0,35
CRCAM SUD RHONE ALPES 190221 FIX -0.3	EUR	15 000 000	15 027 081,86	0,26
CREDIT MUTUEL ARKEA 090721 FIX -0.34	EUR	30 000 000	30 095 895,28	0,53
CREDIT MUTUEL ARKEA 100621 FIX -0.12	EUR	30 000 000	30 086 428,37	0,53
CREDIT MUTUEL ARKEA 150121 FIX -0.255	EUR	30 000 000	30 042 332,90	0,53
CREDIT MUTUEL ARKEA 160621 FIX -0.19	EUR	30 000 000	30 088 070,12	0,53
CREDIT MUTUEL ARKEA 220121 FIX -0.2525	EUR	30 000 000	30 044 352,39	0,52
CREDIT MUTUEL ARKEA 260221 FIX -0.3	EUR	30 000 000	30 056 431,72	0,53
ELIS SA EX HOLDELIS SA 010921 FIX 0.48	EUR	13 000 000	12 946 143,54	0,23
ELIS SA EX HOLDELIS SA 050221 FIX 0.32	EUR	2 000 000	1 997 661,64	0,03
ELIS SA EX HOLDELIS SA 061120 FIX -0.015	EUR	5 000 000	4 999 042,36	0,09
ELIS SA EX HOLDELIS SA 090921 FIX 0.44	EUR	4 125 000	4 107 055,22	0,08
ELIS SA EX HOLDELIS SA 140621 FIX 0.365	EUR	7 000 000	6 981 133,05	0,12
ELIS SA EX HOLDELIS SA 150621 FIX 0.36	EUR	5 000 000	4 986 645,40	0,09
FAURECIA 091120 FIX 0.13	EUR	15 000 000	14 997 483,46	0,26
FAURECIA 210921 FIX 0.45	EUR	20 000 000	19 911 152,61	0,35
FAURECIA 281220 FIX 0.02	EUR	18 000 000	17 991 079,39	0,32
ILIAD SA 150121 FIX -0.155	EUR	8 000 000	8 005 874,40	0,14
ILIAD SA 270821 FIX -0.16	EUR	15 000 000	15 023 838,09	0,26
ILIAD SA 290121 FIX -0.155	EUR	22 500 000	22 518 586,11	0,40
LA BANQUE POSTALE 290121 FIX -0.465	EUR	75 000 000	75 118 017,97	1,32
LAGARDERE SCA 210721 FIX 0.38	EUR	25 000 000	24 909 660,71	0,44
RENAULT CREDIT I 070621 FIX -0.33	EUR	20 000 000	20 042 522,87	0,35
RENAULT SA 021120 FIX 0.185	EUR	25 000 000	25 000 025,42	0,44
RENAULT SA 041120 FIX 0.08	EUR	13 000 000	13 000 038,89	0,23
RENAULT SA 091120 FIX 0.08	EUR	25 000 000	24 999 628,76	0,44
RENAULT SA 151020 FIX 0.1	EUR	20 000 000	20 000 375,69	0,35
RENAULT SA 161120 FIX 0.15	EUR	25 000 000	24 999 332,55	0,44
RENAULT SA 181220 FIX -0.01	EUR	30 000 000	29 999 933,68	0,53

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RENAULT SA 271120 FIX -0.01	EUR	25 000 000	25 000 003,47	0,44
SAFRAN SA 150321 FIX 0.095	EUR	29 000 000	28 985 657,32	0,51
SAFRAN SA 150321 FIX 0.095	EUR	122 500 000	122 439 414,55	2,14
SAVENCIA SA 091220 FIX 0.01	EUR	20 000 000	19 998 382,82	0,35
SAVENCIA SA 101120 FIX 0.06	EUR	9 000 000	8 999 562,46	0,16
SAVENCIA SA 281220 FIX -0.02	EUR	5 000 000	5 000 250,01	0,09
SOCIETE GENERALE SA 010221 FIX -0.29	EUR	30 000 000	30 046 609,20	0,52
SOCIETE GENERALE SA 010621 FIX -0.14	EUR	30 000 000	30 087 670,09	0,53
SOCIETE GENERALE SA 011220 FIX -0.235	EUR	20 000 000	20 016 982,94	0,35
SOCIETE GENERALE SA 040121 FIX -0.26	EUR	30 000 000	30 037 476,58	0,53
SOCIETE GENERALE SA 250821 FIX -0.415	EUR	30 000 000	30 111 666,71	0,53
SOCIETE GENERALE SA 270821 FIX -0.41	EUR	30 000 000	30 113 886,16	0,52
SOCIETE GENERALE SA 311220 FIX -0.265	EUR	30 000 000	30 035 473,75	0,53
SOCI GENE SA ZCP 14-01-21	EUR	30 000 000	30 040 958,90	0,52
SUEZ SA 141220 FIX -0.305	EUR	15 000 000	15 014 383,26	0,26
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 151020 FIX -0.38	EUR	13 000 000	13 002 466,47	0,23
UNION FINANCES GRAINS (UFG) 261020 FIX -	EUR	11 000 000	11 003 043,99	0,19
VALEO SA 101120 FIX -0.045	EUR	15 000 000	15 001 065,54	0,27
VALEO SA 151020 FIX -0.13	EUR	15 000 000	15 000 788,74	0,27
VALEO SA 151220 FIX -0.01	EUR	25 000 000	25 001 505,50	0,44
VALEO SA 231020 FIX -0.06	EUR	10 000 000	10 000 456,40	0,18
VALEO SA 301020 FIX -0.205	EUR	15 000 000	15 002 562,94	0,26
VENCIA ZCP 11-12-20	EUR	13 000 000	12 999 836,53	0,22
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 220921 FIX -0.42	EUR	25 000 000	25 098 686,14	0,44
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 250821 FIX -0.41	EUR	30 000 000	30 109 795,74	0,53
TOTAL FRANCE			1 999 263 929,78	35,09
ITALIE				
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 29-01-21	EUR	25 000 000	25 033 127,17	0,44
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 30-10-20	EUR	30 000 000	30 013 660,38	0,53
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 30-11-20	EUR	25 000 000	25 020 141,21	0,44
UNICREDIT SPA 080721 FIX -0.11	EUR	30 000 000	30 088 906,67	0,52
UNICREDIT SPA 110621 FIX 0.11	EUR	30 000 000	30 081 289,10	0,53
UNICREDIT SPA 290121 FIX -0.25	EUR	30 000 000	30 043 525,73	0,53
TOTAL ITALIE			170 280 650,26	2,99
LUXEMBOURG				
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 060821 FIX -0.145	EUR	10 000 000	10 024 819,35	0,18
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 140721 FI	EUR	20 000 000	20 048 870,58	0,35
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 220621 FIX 0.12	EUR	25 000 000	25 059 461,66	0,44
MEDIOBANCA INTERNATIONAL (LUX) 221020 FIX -0.23	EUR	20 000 000	20 006 240,08	0,35
TOTAL LUXEMBOURG			75 139 391,67	1,32
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BANK PLC 011220 FIX -0.05	EUR	30 000 000	30 025 423,61	0,52
BARCLAYS BANK PLC 030521 OIS 0.21	EUR	30 000 000	30 015 151,05	0,53
BARCLAYS BANK PLC 310321 FIX -0.06	EUR	60 000 000	60 135 307,93	1,06
BARCLAYS BANK PLC 310321 OIS 0.58	EUR	20 000 000	20 062 318,17	0,36
BARCLAYS PLC 010221 FIX 0.0	EUR	30 000 000	30 048 908,97	0,52
UNICREDIT SPA 030921 FIX -0.3	EUR	30 000 000	30 100 742,93	0,53

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNICREDIT SPA 130821 FIX -0.24	EUR	30 000 000	30 095 462,23	0,53
UNICREDIT SPA 170921 FIX -0.4	EUR	30 000 000	30 118 804,11	0,53
UNICREDIT SPA LONDON 080321 FIX 0.08	EUR	30 000 000	30 054 791,81	0,53
UNICREDIT SPA LONDON 270721 FIX -0.21	EUR	50 000 000	50 153 734,97	0,88
UNIC SPAL BRAN ZCP 13-07-21	EUR	20 000 000	20 059 942,97	0,35
UNIC SPAL BRAN ZCP 23-09-21	EUR	30 000 000	30 124 006,46	0,53
TOTAL ROYAUME-UNI			390 994 595,21	6,87
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			2 799 369 412,03	49,14
Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CONTINENTAL AG 200821 FIX -0.05	EUR	15 000 000	15 006 648,04	0,26
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 130921	EUR	8 000 000	7 988 383,55	0,14
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 080221 FIX -0.23	EUR	30 000 000	29 998 808,21	0,53
TOTAL ALLEMAGNE			52 993 839,80	0,93
ESPAGNE				
FERROVIAL SA 010621 FIX -0.14	EUR	30 000 000	30 028 620,47	0,53
FERROVIAL SA 010921 FIX -0.11	EUR	25 000 000	25 025 917,80	0,44
FERROVIAL SA 090921 FIX -0.16	EUR	20 000 000	20 028 553,99	0,35
FERROVIAL SA 280921 FIX -0.19	EUR	10 000 000	10 019 248,09	0,17
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A 070121 FIX -0.18	EUR	30 000 000	30 039 535,14	0,52
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A 080221 FIX -0.22	EUR	30 000 000	30 051 203,14	0,53
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A 110621 FI	EUR	30 000 000	30 089 112,25	0,53
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A 180221 FIX -0.24	EUR	30 000 000	30 054 646,46	0,53
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A 220121 FIX -0.19	EUR	30 000 000	30 045 938,17	0,53
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A 301120 FIX -0.06	EUR	30 000 000	30 025 151,57	0,53
TOTAL ESPAGNE			265 407 927,08	4,66
IRLANDE				
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 030921	EUR	35 000 000	35 086 402,05	0,62
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 080321 FIX 0.25	EUR	30 000 000	30 052 810,03	0,53
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 100921 FIX -0.28	EUR	25 000 000	25 064 898,16	0,44
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 120721 FIX -0.04	EUR	30 000 000	30 072 312,72	0,52
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 160621 FIX 0.26	EUR	30 000 000	30 069 118,89	0,53
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 200821	EUR	40 000 000	40 097 925,49	0,70
TOTAL IRLANDE			190 443 467,34	3,34
ITALIE				
SNAM SPA 030221 FIX -0.355	EUR	8 000 000	8 010 042,34	0,14
SNAM SPA 040321 FIX -0.36	EUR	20 000 000	20 030 724,61	0,35
SNAM SPA 110321 FIX -0.365	EUR	40 000 000	40 064 942,31	0,70
SNAM SPA 121120 FIX -0.36	EUR	27 500 000	27 513 592,88	0,49
TOTAL ITALIE			95 619 302,14	1,68
LUXEMBOURG				
INTESA SANPAOLO 040821 FIX -0.18	EUR	30 000 000	30 096 384,03	0,53
INTESA SANPAOLO 080321 FIX -0.17	EUR	30 000 000	30 063 539,01	0,53
INTESA SANPAOLO 130121 FIX -0.24	EUR	20 000 000	20 028 208,92	0,35
INTESA SANPAOLO 190221 FIX -0.18	EUR	30 000 000	30 055 798,44	0,53

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INTESA SANPAOLO 270121 FIX -0.19	EUR	20 000 000	20 031 254,18	0,35
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 19052	EUR	25 000 000	25 067 982,04	0,44
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 280621 FIX 0.05	EUR	30 000 000	30 105 027,59	0,53
TOTAL LUXEMBOURG			185 448 194,21	3,26
PAYS-BAS				
COCA COLA HBC FINANCE BV 091120 FIX 0.12	EUR	5 000 000	5 000 048,04	0,09
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 091020 FIX -0.26	EUR	20 000 000	20 001 755,00	0,35
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 281220 FIX	EUR	15 000 000	15 010 204,85	0,26
ENERGIAS DE PORTUGAL - EDP 061020 FIX -0	EUR	15 000 000	15 001 474,36	0,26
ENERGIAS DE PORTUGAL - EDP 071020 FIX -0	EUR	15 000 000	15 001 492,09	0,26
ING BANK NV 060121 FIX -0.27	EUR	30 000 000	30 031 817,93	0,53
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 111220 FIX -0.22	EUR	45 000 000	45 019 127,18	0,79
KONINKLIJKE KPN NV 051020 FIX -0.1	EUR	15 000 000	15 000 425,98	0,26
NATW MKTS 310321 FIX -0.32	EUR	30 000 000	30 055 603,98	0,53
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE BV 150221 FIX -0.145	EUR	35 000 000	35 018 361,43	0,62
TELEFONICA EUROPE BV 110121 FIX -0.185	EUR	20 000 000	20 012 965,27	0,35
TELEFONICA EUROPE BV 131020 FIX -0.1	EUR	30 000 000	30 002 662,15	0,53
TOTAL PAYS-BAS			275 155 938,26	4,83
ROYAUME-UNI				
BAT INTERNATIONAL FINANCE PLC 161020 FIX	EUR	23 000 000	23 001 613,64	0,40
DEUTSCHE BANK AG LONDON 081220 FIX -0.2	EUR	30 000 000	29 999 361,14	0,52
NATWEST MARKETS 311220 FIX -0.08	EUR	30 000 000	30 032 258,94	0,53
NATWEST MARKETS PLC 081220 FIX -0.11	EUR	30 000 000	30 031 746,15	0,53
TOTAL ROYAUME-UNI			113 064 979,87	1,98
SUEDE				
VATTENFALL AB 170621 FIX 0.3	EUR	15 000 000	15 005 532,12	0,27
VOLVO TREASURY AB 171120 FIX -0.25	EUR	20 000 000	20 007 228,30	0,35
VOLVO TREASURY AB 201120 FIX -0.27	EUR	11 000 000	11 004 272,39	0,19
TOTAL SUEDE			46 017 032,81	0,81
TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 224 150 681,51	21,49
TOTAL Titres de créances			4 023 520 093,54	70,63
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA ENTREPRISES IC	EUR	84 263,3707	190 931 529,04	3,36
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	1 082,188	230 959 653,92	4,05
TOTAL FRANCE			421 891 182,96	7,41
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			421 891 182,96	7,41
TOTAL Organismes de placement collectif			421 891 182,96	7,41
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OIS/0.0/FIX/-0.466	EUR	10 000 000	-58,20	
OIS/0.0/FIX/-0.472	EUR	9 000 000	134,64	
OIS/0.0/FIX/-0.472	EUR	5 000 000	-370,50	

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OIS/0.0/FIX/-0.484	EUR	10 000 000	-1 925,00	
OIS/0.0/FIX/-0.486	EUR	18 000 000	432,18	
OIS/0.0/FIX/-0.495	EUR	3 900 000	211,65	
OIS/0.0/FIX/-0.539	EUR	10 000 000	6 321,00	
TOTAL Swaps de taux			4 745,77	
TOTAL Autres instruments financiers à terme			4 745,77	
TOTAL Instrument financier à terme			4 745,77	
Créances			25 591 760,96	0,45
Dettes			-14 042 589,05	-0,25
Comptes financiers			500 496 736,74	8,79
Actif net			5 696 228 684,95	100,00

Part GROUPAMA TRESORERIE ID	EUR	19 877,1840	9 919,03	
Part GROUPAMA TRESORERIE R	EUR	28 377,000	498,00	
Part GROUPAMA TRESORERIE IC	EUR	96 883,49820	40 106,73	
Part GROUPAMA TRESORERIE MC	EUR	145 734,6720	1 033,49	
Part GROUPAMA TRESORERIE P	EUR	14 603,538	99 197,77	

7. ANNEXE (S)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA TRESORERIE

Part R, C - Code ISIN : FR0013296332

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 0,5.

L'OPCVM pourra détenir indifféremment des titres de créances négociables, des obligations, des titrisations et ABCP émis en euro ou toute autre devise par des entités publiques ou privées. Le risque de change sera systématiquement couvert.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA TRESORERIE

Part N, C - Code ISIN : FR0013314234

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 0,5.

L'OPCVM pourra détenir indifféremment des titres de créances négociables, des obligations, des titrisations et ABCP émis en euro ou toute autre devise par des entités publiques ou privées. Le risque de change sera systématiquement couvert.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA TRESORERIE

Part I, C - Code ISIN : FR0000989626

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 0,5.

L'OPCVM pourra détenir indifféremment des titres de créances négociables, des obligations, des titrisations et ABCP émis en euro ou toute autre devise par des entités publiques ou privées. Le risque de change sera systématiquement couvert.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats :

Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA TRESORERIE

Part M, C - Code ISIN : FR0010875237

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont :

- La sensibilité crédit qui est déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 0,5.

L'OPCVM pourra détenir indifféremment des titres de créances négociables, des obligations, des titrisations et ABCP émis en euro ou toute autre devise par des entités publiques ou privées. Le risque de change sera systématiquement couvert.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement minimum recommandée : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GROUPAMA TRESORERIE

Part I, D - Code ISIN : FR0011375567

Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il répond aux critères de la Directive européenne 2009/65/CE et du Règlement (UE) 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : OPCVM " Monétaire standard "

GROUPAMA TRESORERIE est un fonds monétaire standard à valeur liquidative variable (VNAV).

Objectif de gestion : L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur aux taux du marché monétaire, après déduction des frais de gestion.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Indicateur de référence : EONIA Capitalisé.

Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active.

Ses principales sources d'éventuelles performances sont:

- La sensibilité crédit qui est déterminée, entres autres, en fonction de notre analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou des anticipations d'intervention par les banques centrales.
- La sensibilité taux, issue, entres autres, de notre analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme.
- L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions des comités internes.

L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion et en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.

La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 0,5.

L'OPCVM pourra détenir indifféremment des titres de créances négociables, des obligations, des titrisations et ABCP émis en euro ou toute autre devise par des entités publiques ou privées. Le risque de change sera systématiquement couvert.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.

L'OPCVM pourra détenir, jusqu'à 10% de son actif net, des parts ou actions d'OPCVM ou de FIA classés "Monétaires court terme" et "Monétaires standards" de droit français ou européen.

Il pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour couvrir le portefeuille contre les risques de taux et de change dans la limite d'un engagement d'une fois l'actif net de l'OPCVM.

L'OPCVM pourra, jusqu'à 100% de son actif net, effectuer des dépôts et réaliser des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

L'OPCVM utilisant des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne pourra pas dépasser 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Distribution et/ou report. Faculté de verser des acomptes sur dividendes.

Durée de placement minimum recommandée : 3 mois.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12:00, heure de Paris.

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'OPCVM a un niveau de risque de 1, en raison de son exposition au risque de taux sur le marché monétaire.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut avoir un impact négatif sur le cours du titre.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra diminuer la volatilité de l'OPCVM. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.



LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

ART.173 – communication sur la
prise en compte des enjeux ESG
dans la gestion des OPC

**GROUPAMA
TRESORERIE
2020**

LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

ART.173 – communication sur la prise en compte des enjeux ESG (Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance) dans la gestion des OPC

1. Présentation du FCP Groupama Trésorerie
2. La politique ESG de Groupama AM
3. Une démarche d'intégration ESG systématique dans notre analyse fondamentale
4. Focus sur notre analyse climat
5. Politique d'exclusion charbon
6. La liste des grands risques ESG
7. Démarche d'engagement actionnarial
8. Le processus d'intégration ESG pour le FCP Groupama Trésorerie
9. Le reporting pour le FCP Groupama Trésorerie

PRESENTATION DU FCP GROUPAMA TRESORERIE

NOM DU FCP	GROUPAMA TRESORERIE
Classification	Monétaire standard
Encours > 500 M€	OUI
Encours au 30/09/2020 <i>(toutes parts, en M€)</i>	5 696M€
Stratégie du FCP	<p>L'objectif de gestion est de chercher à réaliser sur la durée de placement recommandée un rendement légèrement supérieur au taux du marché monétaire après déduction des frais de gestion.</p> <p>Principales sources de performances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sensibilité crédit déterminée, notamment, en fonction de l'analyse de l'évolution des primes de risque, la pente des rendements proposés ou les anticipations d'intervention par les banques centrales. - La sensibilité taux, issue, entre autres, de l'analyse de la politique monétaire des banques centrales, de l'évolution des indices de taux court terme. - L'allocation géographique, basée principalement sur les conclusions de comités internes. <p>Composition : L'actif de l'OPCVM est investi en instruments obligataires et monétaires d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, analysés comme étant de haute qualité de crédit par la société de gestion ainsi qu'en dépôts effectués auprès d'établissements de crédit.</p>
Durée de placement minimum recommandée	3 mois
Comptabilisation dans les encours classés ESG	OUI
Catégorie encours ESG	Intégration ESG monétaire

LA POLITIQUE ESG DE GROUPAMA AM

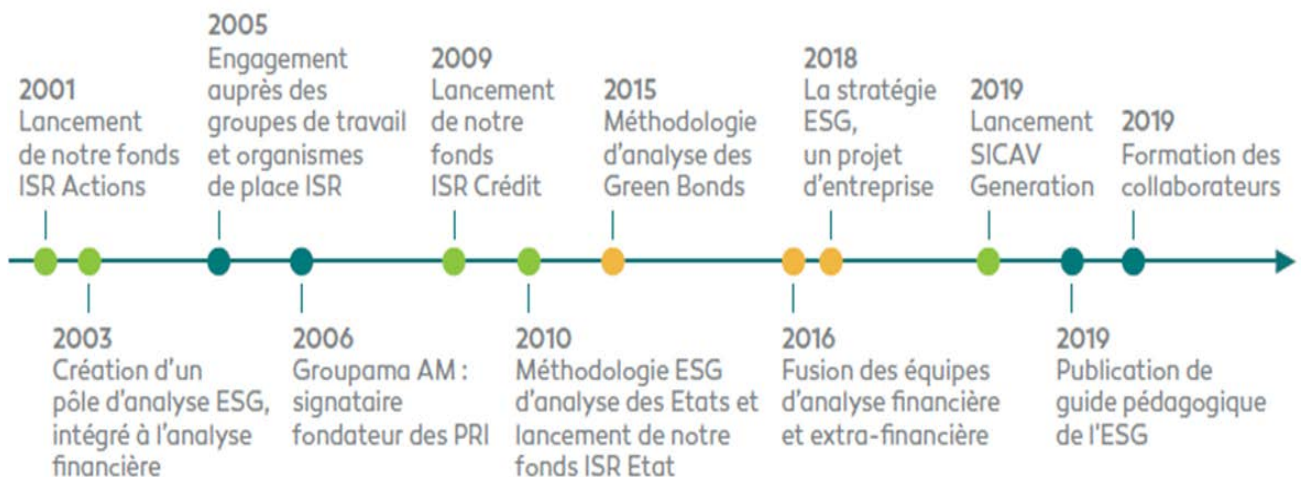
UN MONDE EN MUTATION

Groupama AM propose à ses clients **une gestion de conviction**, résolument active dans une perspective d'investissement de moyen/long-terme adaptable en fonction des spécificités des classes d'actifs considérées. Cette gestion de conviction nécessite d'être en mesure de détecter les mutations de notre économie, **d'identifier efficacement les risques et de détecter de nouvelles opportunités de valeur ajoutée**.

A cette fin la prise en compte des critères ESG permet d'appréhender **les trois transitions (numérique, environnementale et démographique) qui modifient aujourd'hui en profondeur les modèles des entreprises :**



GROUPAMA AM, PIONNIER DE LA FINANCE DURABLE



LA POLITIQUE ESG DE GROUPAMA AM

UN ENGAGEMENT FORT DANS LA DURÉE

Depuis le début des années 2000, Groupama AM a internalisé et développé une approche extra-financière. Aujourd'hui, près de **3/4 de nos encours sont gérés en prenant en compte des critères ESG**. Avec la définition et l'implémentation d'une nouvelle Stratégie ESG depuis mai 2018, **l'ambition de Groupama AM est de répondre à trois orientations** :

- Achever l'intégration dans l'analyse fondamentale des émetteurs les enjeux liés aux trois transitions
- Formaliser la prise en compte de ces enjeux dans nos décisions d'investissement
- Répondre aux demandes de nos clients en matière de Finance Durable.

UNE GOUVERNANCE ESG RATTACHÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

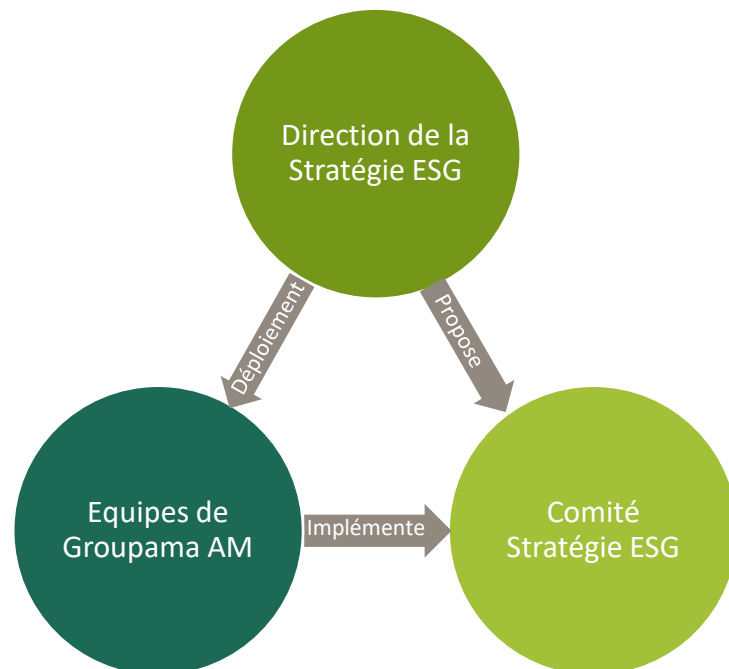
Signe de l'importance qu'attache Groupama AM aux problématiques ESG, une **Direction de la Stratégie ESG a été créée en mai 2018, directement rattachée au Directeur Général**.

Une nouvelle politique ESG a ainsi été définie en juin 2018, avec pour objectifs d'une part de diffuser la prise en compte des critères ESG à l'ensemble des équipes et d'autre part d'enrichir notre offre de produits ESG.

Le suivi du déploiement de cette politique ESG se fait au sein d'un comité dédié, le **Comité Stratégie ESG**, présidé par le Directeur Général, qui se réunit à une fréquence trimestrielle. De nombreuses équipes de Groupama AM - Gestions, Recherche, Développement, Communication, RSE, Reporting - sont impliquées et la coordination de leurs actions est faite par l'équipe dédiée à l'Intégration ESG.

Rappelons que, signe de son engagement historique, Groupama AM a été un des **signataires fondateurs des PRI en 2006**. Confirmant sa progression, il a obtenu la **Notation maximale A+** pour son rapport 2019 sur sa politique d'intégration ESG.

Par ailleurs, Groupama AM est **membre actif de différentes initiatives influentes** : le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), l'EUROSIF ⁽¹⁾, le SPAINSIF ⁽²⁾, l'Association Française de Gestion (AFG), la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), Paris Europlace, Finance for Tomorrow et l'Observatoire de la Responsabilité Sociale des Entreprises.



Le Comité de Direction est également informé tous les mois de l'évolution du déploiement de cette Stratégie ESG.

⁽¹⁾ European association for the promotion and advancement of sustainable and responsible investment across Europe

⁽²⁾ Organisme espagnol de promotion de l'Investissement Responsable

UNE DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG SYSTÉMATIQUE DANS NOTRE ANALYSE FONDAMENTALE

UNE ÉQUIPE DE RECHERCHE INTÉGRÉE UNIQUE SUR LA PLACE

A partir de 2003, Groupama AM a développé une méthodologie de recherche interne intégrant systématiquement **une approche ESG à l'analyse financière et aboutissant à une recommandation unique**. Cette démarche s'appuyait sur les expertises des analystes financiers et ESG.

En 2016, Groupama AM a franchi **une étape supplémentaire dans la dynamique d'intégration ESG avec le regroupement des métiers d'analyste financier et d'analyste ESG**. Aussi, tous les analystes de Groupama AM ont été formés par les anciens analystes ESG afin d'intégrer, directement dans leurs études, les enjeux extra-financiers au même titre que les enjeux financiers.

Les anciens analystes ESG ont quant à eux acquis les fondamentaux de l'analyse financière par des formations délivrées par la SFAF.

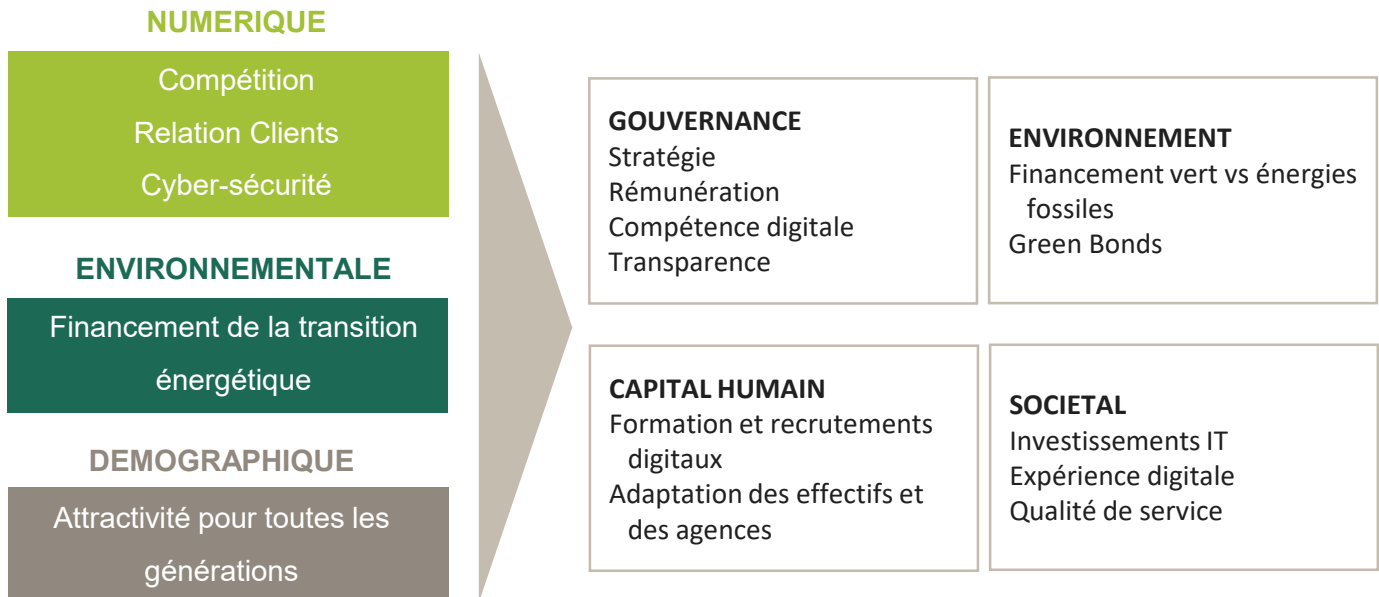
Aujourd'hui, **chaque analyste a la responsabilité de mener l'analyse financière et ESG des entreprises du secteur qu'il couvre**. Le département de la Recherche comprend 12 analystes financiers et ESG, dont 3 analystes référents dédiés à l'étude de chaque pilier E, S, G et 4 économistes pays.

NOS SOURCES D'ANALYSE ESG



UNE DÉMARCHE D'INTÉGRATION ESG SYSTÉMATIQUE DANS NOTRE ANALYSE FONDAMENTALE

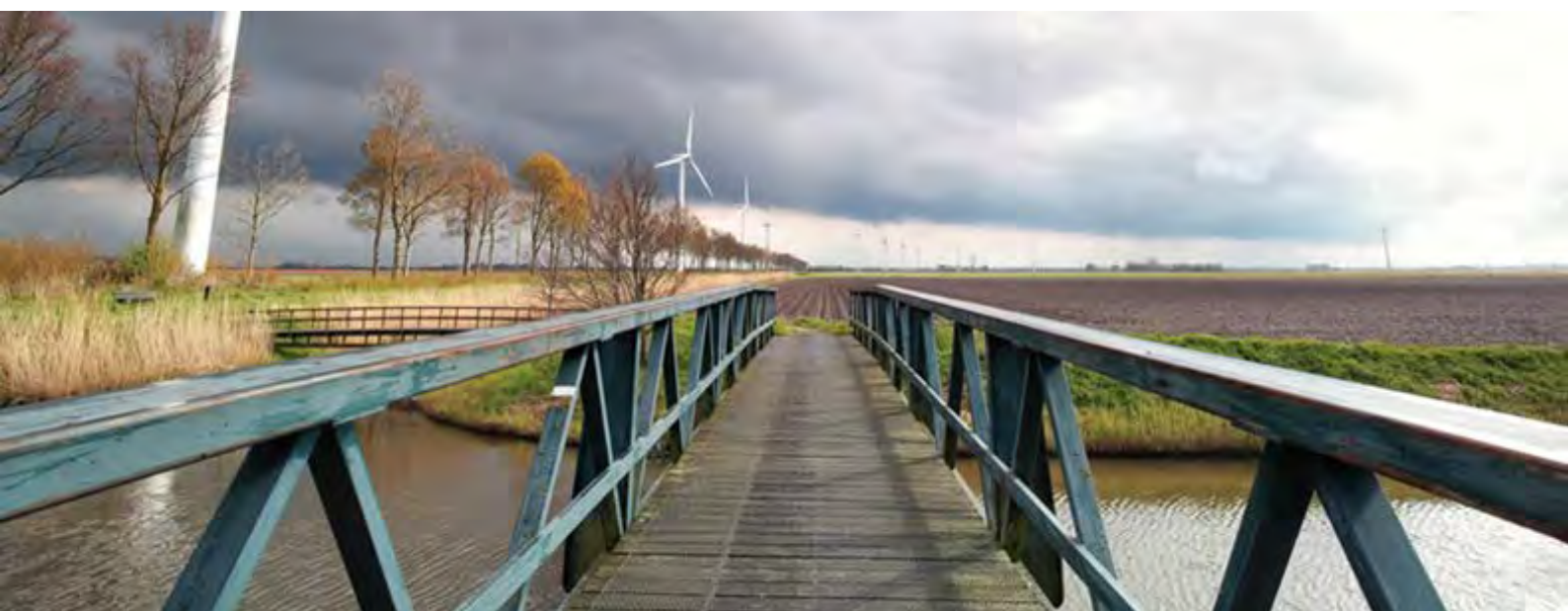
EXEMPLE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX ESG SUR LE SECTEUR BANCAIRE



- **Impact sur les éléments financiers**

L'étude de ces critères ESG aboutit à une appréciation ESG sur trois crans (positif, modéré et négatif), assortie d'une perspective.

L'analyste précise ensuite quels éléments financiers ces critères impactent, permettant de comprendre **comment l'analyse de ces éléments extra-financiers va être prise en compte dans la recommandation globale de la valeur.**



FOCUS SUR NOTRE ANALYSE CLIMAT

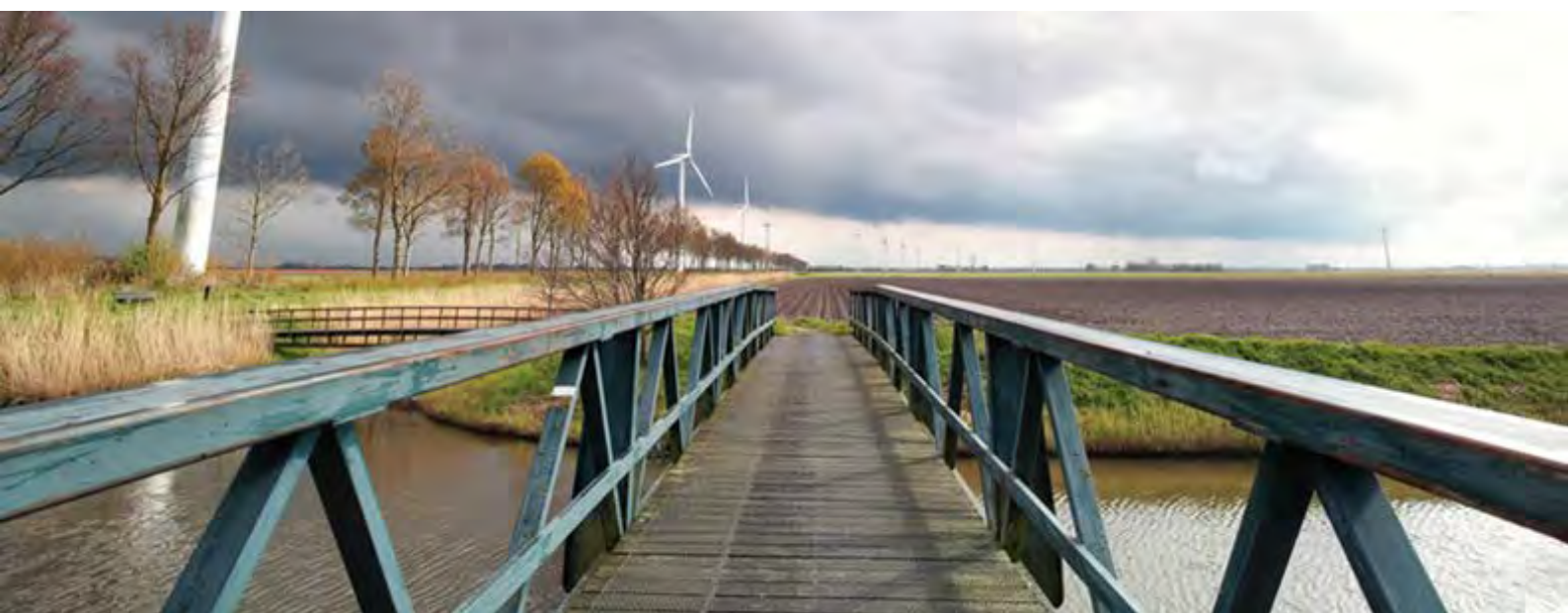
Nous avons la conviction que l'analyse des enjeux climatiques est une partie de l'analyse des enjeux et impacts environnementaux des valeurs. Afin d'avoir une vue globale de ces enjeux, nous nous appuyons sur 4 indicateurs.

-l'intensité carbone : en tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur un périmètre scope 1, scope 2, scope 3 fournisseurs de 1^{er} rang ramenés au chiffre d'affaire.

-la part verte : part du chiffre d'affaire de l'entreprise consacré à une activité favorable à la transition énergétique et écologique.

-la Net Environmental Contribution (NEC) : pourcentage de performance environnementale de l'activité de l'entreprise sur un axe allant de -100% à +100% , le pourcentage représentant la performance moyenne du secteur pour les produits et le 100% la meilleure performance réalisée sur notre analyse climat. La NEC complète la part verte et prend en compte la performance environnementale globale de l'entreprise en intégrant les enjeux environnementaux clés tels que les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air et le climat.

-l'indicateur d'alignement scénario 2° par rapport à un tel scénario pour avoir une vision plus prospective de l'impact direct des activités des entreprises sur le climat.



POLITIQUE D'EXCLUSION CHARBON

Groupama Asset Management soutient l'objectif de l'Accord de Paris de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C d'ici la fin du siècle par rapport aux niveaux préindustriels. Or, le charbon joue un rôle central dans l'augmentation de la température et des changements climatiques car il s'agit de la principale source de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, Groupama AM a décidé en 2019 de mettre en place une politique d'exclusion charbon.

L'objectif de cette politique est de diminuer notre exposition dans nos investissements aux risques climatiques, que ce soit aux risques physiques ou aux risques de transition.

Cette politique s'applique à nos investissements dans les activités liées au charbon thermique c'est à dire aux activités d'extraction du charbon et à la production énergie à partir du charbon. Sont exclues toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires ou mix de production d'électricité repose à 20% sur le charbon.

Ce seuil a été abaissé en 2020 afin que notre politique charbon soit compatible avec un scénario 2°.

La liste d'exclusion s'appuie sur les travaux de l'ONG allemande Urgewald qui publie la Global Coal Exit List des entreprises les plus exposées.

L'équipe de Recherche interne Groupama AM revoit les résultats fournis par Urgewald, comme toutes les données extra-financières provenant de fournisseurs externes.

De ce fait Groupama AM peut être amené à recalculer le seuil de chiffre d'affaires ou de mix de production d'électricité et à analyser la stratégie de sortie du charbon de certaines entreprises présentes sur la Global Coal Exit List.

Si nos conclusions sont en phase avec les données provenant de la Global Coal Exit List alors même que l'entreprise a déterminé des objectifs de sortie du charbon, mais à un horizon encore trop lointain pour respecter un scénario 2°C, la valeur sera exclue de nos expositions actions et crédit. Si les conclusions sont différentes, la valeur est mise sous surveillance.

La liste est revue une fois par an.

La politique s'applique à tous les portefeuilles gérés par Groupama AM sauf instruction contraire du client (dans le cadre de mandats ou de fonds dédiés).



LA LISTE DES GRANDS RISQUES ESG

Groupama AM suit une liste de **valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG**, la liste des Grands Risques ESG.

Les sociétés intégrant la liste des Grands Risques ESG sont les sociétés pour lesquelles les risques ESG pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière ou pourraient avoir un impact significatif sur la valeur de l'entreprise, de la marque et donc engendrer une perte de valeur boursière importante ou un downgrade significatif des agences.

Cette liste est composée de deux sous-ensembles :

- Les entreprises ayant un niveau 4 ou 5 de controverses selon Sustainalytics, dont la controverse a été validée par la Recherche interne selon nos propres critères.

- les entreprises dont la gouvernance est notée «Grands Risques » par nos analystes selon notre approche interne, c'est-à-dire appréciée négativement sur au moins 50% des 4 critères considérés (droits des actionnaires, procédures et structures de contrôle, qualité du management et transparence).

A chaque nouvelle entrée, l'analyste détermine des « triggers » (signaux déclencheurs de sortie), qui sont systématiquement revus tous les six mois.

L'entrée ou la sortie de valeurs sur cette liste est validée par un Comité des Grands Risques ESG, présidé par le Directeur des Risques de Groupama AM.

Pour les entreprises suivies à la Recherche et appartenant à cette liste, les analystes ne peuvent émettre une recommandation action à l'achat ou une recommandation crédit assortie d'une perspective positive.



DEMARCHE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

La politique d'engagement actionnarial de Groupama Asset Management constitue un **prolongement naturel de l'analyse ESG et de la prise en compte de ces critères dans les décisions d'investissement**.

Elle s'articule autour d'une **politique de dialogue et de vote ancrée sur les sujets ESG** et ses objectifs sont les suivants :

- Améliorer la qualité des données ESG
- Identifier et limiter les risques ESG dans les entreprises détenues en portefeuille
- Identifier et partager les bonnes pratiques ESG sectorielles auprès des entreprises détenues.

Pour Groupama AM, l'engagement actionnarial est une **démarche volontaire et constructive** d'un ou plusieurs investisseurs souhaitant de réels efforts dans l'amélioration des pratiques ESG d'entreprises identifiées.

Notre démarche se structure autour d'actions d'engagement individuelles et collaboratives, ainsi que grâce à une présence forte sur la Place de Paris.

- **Engagement individuel :**

- 1/ Un dialogue avec les sociétés :
 - rencontres avec le top management des principales capitalisations européennes
 - dialogue actionnarial suivi avec les sociétés ciblées

- 2/ Une politique de vote exigeante (en place depuis 2001), actualisée tous les ans. Mobilisant gérants, analystes et middle-office, l'exercice des droits de votes couvre plus de 200 assemblées générales dans l'ensemble des pays de l'espace européen

- 3/ La possibilité pour Groupama AM, au-delà des votes aux assemblées, de discuter en amont avec les entreprises des projets de résolutions présentés aux Assemblées Générales.

- **Engagement collaboratif :**

En 2020, Groupama AM s'est associé à cinq nouvelles initiatives d'actions collaboratives, axées sur la Biodiversité, la Relance durable et le secteur pharma dans le contexte de crise sanitaire

UNE PRESENCE FORTE SUR LA PLACE DE PARIS

Groupama AM compte parmi les acteurs fortement engagés sur la Place de Paris depuis le début des années 2000. Il joue un rôle clé au sein des différents groupes de travail dans le but de promouvoir et d'améliorer les pratiques dans le domaine de l'investissement responsable. Groupama AM a notamment la présidence du comité Finance Durable de l'Association Française de Gestion depuis mai 2015 et la co-présidence de la commission extra-financière de la Société Française des Analyses Financiers (SFAF) depuis 2014.

PROCESSUS D'INTÉGRATION ESG POUR LE FCP GROUPAMA TRESORERIE

FORMATION DES GÉRANTS MONÉTAIRES

Une des orientations de notre Stratégie ESG est de formaliser les processus d'intégration ESG dans nos gestions. Pour répondre à cette ambition, nous avons mis en place des **sessions de formations ESG pour nos gérants**, notamment nos gérants monétaires. Ces sessions de formation sont organisées en interne, animées par la Responsable de l'Intégration ESG. Elles doivent répondre à différents objectifs : **maîtriser les concepts clés, identification des sources de données ESG, capacité à identifier les enjeux ESG clés et à appréhender leur implication sur des éléments financiers.**

FORMALISATION DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG POUR LE FCP GROUPAMA TRESORERIE

Nous sommes convaincus qu'un processus d'intégration ESG dans les décisions de gestion, c'est-à-dire intégrant les éléments ESG les plus matériels en cohérence avec la stratégie du fonds, est le processus le plus adapté à une gestion de fonds monétaires. En effet, celle-ci rencontre différentes contraintes limitant la prise en compte globale et systématique de l'ensemble des enjeux ESG : un univers d'investissement restreint avec des émetteurs récurrents et un horizon d'investissement pouvant être de très court terme, en décalage avec l'horizon de certains enjeux environnementaux et sociaux. **Notre processus d'intégration ESG pour nos fonds monétaires est un processus formalisé adapté aux spécificités de cette gestion, fondé sur deux axes.**

Des exclusions systématiques :

- Toute opération de titrisation complexe
- Toute structure enregistrée dans des paradis fiscaux
- Toute société impliquée dans la production, la vente et le stockage de bombes à sous-munitions (BASM) et/ou mines anti-personnel (MAP)

La définition d'une liste d'émetteurs éligibles déterminée en Comité monétaire :

- **Prise en compte systématique de la Liste des Grands Risques ESG** : pour l'ensemble des émetteurs placés sur cette liste, le Comité monétaire limite l'autorisation aux titres dont la maturité est inférieure à un an.
- **Prise en compte des éléments ESG impactant la recommandation globale de l'émetteur** : un émetteur ayant fait l'objet d'une recommandation globale négative ne peut faire partie des émetteurs autorisés par le Comité monétaire.

COMITÉ MONÉTAIRE

Le Comité Monétaire définit et met à jour les limites internes portant sur les maturités des investissements des fonds monétaires de Groupama AM : liste des émetteurs autorisés ainsi que les maturités limites que le pôle de Gestion Monétaire est autorisé à investir sur chaque émetteur.

REPORTING POUR LE FCP GROUPAMA TRESORERIE

INTENSITE CARBONE

En termes d'intensité carbone du portefeuille à fin septembre 2020, le calcul ressort à 179 tonnes d'équivalent CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires avec un taux de couverture significatif de 87% de l'actif.

Le calcul^[1] de cette empreinte carbone est basée sur des données du fournisseur d'information financières Beyond Ratings.

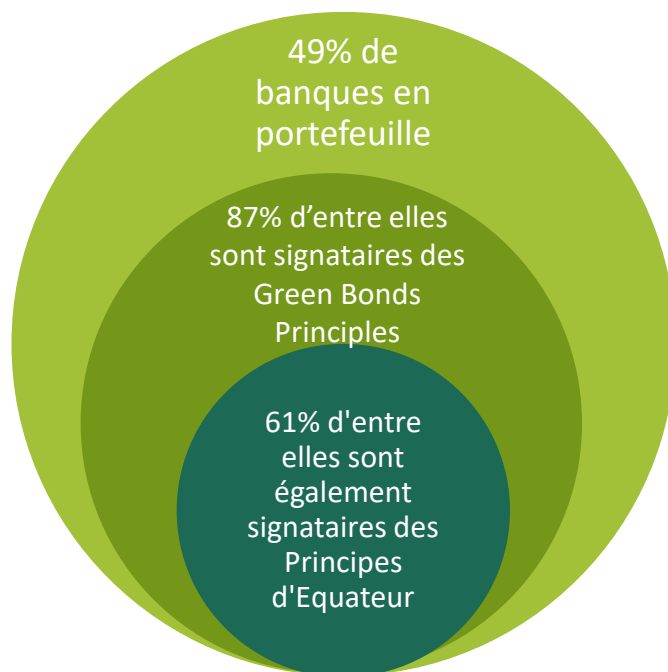
SUIVI DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR FINANCIER

Afin de mieux comprendre l'impact d'un portefeuille sur les enjeux climatiques, il est important de ne pas s'arrêter à sa seule empreinte carbone. Le secteur bancaire est un des secteurs dont les émissions directes de CO2 sont les plus faibles, alors même qu'un enjeu essentiel de la transition énergétique est la question de son financement. Ainsi, nous suivons l'évolution de deux indicateurs (calculs internes) :

La part des banques en portefeuilles signataires des Green Bonds Principes : les émissions de plus en plus nombreuses de Green Bonds sont le signe de l'implication croissante du secteur financier dans le financement de la transition environnementale. Les Green Bonds sont des émissions obligataires destinées à financer des projets contribuant à la transition écologique et environnementale. Les Green Bond Principes fournissent des lignes directrices sur les éléments nécessaires à l'émission d'un Green Bond, et facilitent la structuration des transactions par les banques arrangeuses, via la promotion de standards de marché.

Nous utilisons les émissions de gaz à effet de serre :

- Scope 1 : émissions directes émises.
- Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations d'énergie (électricité, chaleur ou vapeur).
- Scope 3 : émissions directes des fournisseurs de premier rang de l'entreprise considérée.



La part des banques en portefeuilles signataires des Principes de l'Equateur (114 institutions financières membres situées dans 37 pays) : en signant volontairement ces principes créés en 2003, une banque s'engage à évaluer les impacts sociaux et environnementaux et à les prendre en compte dans le choix des projets qu'elle finance.

[1] $\sum \frac{\text{Emissions de GES (gaz à effet de serre)}}{\text{chiffre d'affaires}} * \text{Poids de l'émetteur}$

GLOSSAIRE

ESG :

ESG fait référence aux critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux, et de Gouvernance dans la gestion des investissements et des entreprises.

ISR :

L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable

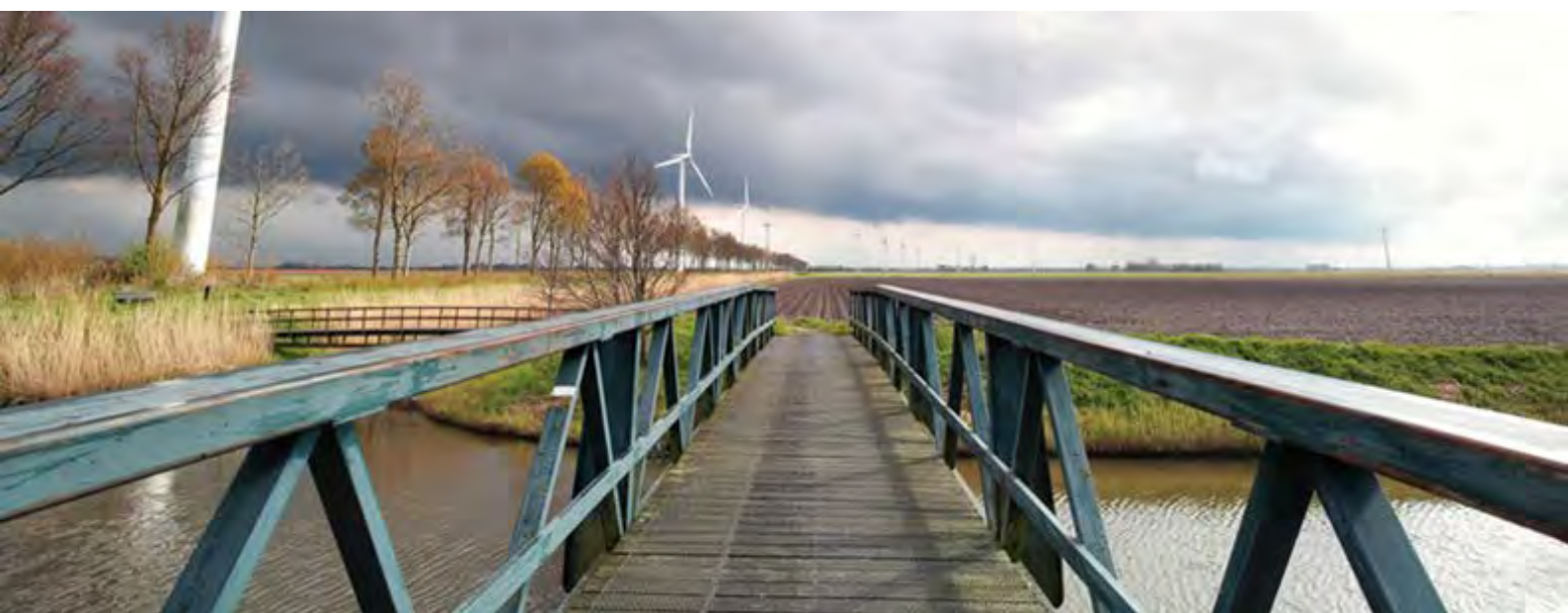
RSE:

La RSE (Responsabilité Sociale/Sociétale des Entreprises) correspond à la prise en compte par les entreprises des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans leur activités.

Pour les entreprises suivies à la Recherche et appartenant à cette liste, les analystes ne peuvent émettre une recommandation action à l'achat ou une recommandation crédit assortie d'une perspective positive.

TEE :

La TEE (Transition Energétique et Ecologique) est une évolution vers un nouveau modèle économique et social pour répondre aux grands enjeux environnementaux. La transition énergétique est une composante de la transition écologique.



AVERTISSEMENT

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Tout investisseur doit prendre connaissance avant tout investissement du prospectus ou du document d'information clé de l'investisseur (DICI) de l'OPCVM. Ces documents et les autres documents périodiques peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès de Groupama AM ou sur www.groupama-am.fr. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos. Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses filiales sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.



Groupama
ASSET MANAGEMENT

Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Tél.: 01.44.56.76.76

Société de gestion de portefeuille
Agrément GP93-02 du 05/01/93

Société Anonyme au capital de 1 878 910 euros
389 522 152 RCS Paris

Siret 389 522 152 00 047 – APE 6630Z

www.groupama-am.com